



INVIBES ADVERTISING N.V.

Capital de 4 164 983,11 euros

Technologiepark 3 boîte 26 – 9052 GENT – GAND (Zwijnaarde) – Belgique

Registre des personnes morales de GENT (division GENT – GAND), numéro 0836.533.938

(ci-après « **INVIBES** », le « **Groupe** » ou la « **Société** »)

DOCUMENT D'INFORMATION

TRANSFERT SUR EURONEXT GROWTH PARIS

ADMISSION DIRECTE AUX NEGOCIATIONS

AVERTISSEMENT

EURONEXT GROWTH est un marché géré par EURONEXT. Les sociétés admises sur EURONEXT GROWTH ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur EURONEXT GROWTH peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que l'opération de transfert de INVIBES ADVERTISING sur EURONEXT GROWTH Paris ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Le présent Document d'Information (ci-après le « **Document d'Information** ») a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Document d'Information contient des indications sur les objectifs de la Société. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs de la Société et ses performances commerciales et financières soient différents des objectifs anticipés.

Des exemplaires du Document d'Information sont disponibles sans frais auprès de la société INVIBES ADVERTISING N.V., Technologiepark 3 boîte 26 – 9052 GENT – GAND (Zwijnaarde) – Belgique, ainsi qu'en version électronique sur le site d'EURONEXT (www.euronext.com) et de la société INVIBES ADVERTISING (<http://www.invibes.com>).



Conseil et Listing Sponsor

12 juillet 2018

Avertissement Informations préliminaires

Droit français :

Décret n°2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre 1er du titre 1er du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;

Vu la loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie,

Décète :

Art. 1er. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« Art. D. 411-1. –

I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

- « 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionnées à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;
- « 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;
- « 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;
- « 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;
- « 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;
- « 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;
- « 15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;
- « 16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;
- « 17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;
- « 18° Les intermédiaires en marchandises ;
- « 19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :
 - « – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;
 - « – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;
 - « – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.
- « Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.
- « II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :
 - « 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :
 - « – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;
 - « – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
 - « – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros
 - « Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le Conseil d'Administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;
 - « 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :
 - « – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;
 - « – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;
 - « – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2° Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411- 1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : Dominique de Villepin Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Thierry Breton

Sommaire

Partie 1 : INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR

1	PERSONNES RESPONSABLES	11
1.1	Dénomination des personnes responsables	11
1.1.1	Nom du responsable du Document d'Information	11
1.1.2	Responsable de l'information financière	11
1.2	Attestation de la personne responsable	11
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	12
2.1	Commissaire aux comptes titulaires	12
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	12
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	13
3.1	Chiffre clés	13
3.2	Information boursière sélectionnée	14
4	FACTEURS DE RISQUE	16
4.1	Risques liés à l'activité.....	16
4.1.1	Risques liés à l'évolution du marché et à l'environnement concurrentiel	16
4.1.2	Risques liés à l'évolution de la réglementation	16
4.1.3	Risques liés à l'image et à la réputation	17
4.2	Risques liés aux évolutions technologiques	17
4.2.1	Risque d'obsolescence technologique.....	17
4.2.2	Risque lié à l'architecture technique	17
4.3	Risques liés à l'organisation de la Société	17
4.3.1	Risque clients.....	17
4.3.2	Risques fournisseurs	18
4.3.3	Risques humains.....	19
4.3.4	Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	19
4.3.5	Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société.....	19
4.3.6	Risque lié à la réalisation d'opérations de croissance externe.....	20
4.4	Risques financiers	20
4.4.1	Risque de liquidité.....	20
4.4.2	Risques de taux d'intérêt	20
4.4.3	Risques de taux de change	20
4.4.4	Risque de faible liquidité du titres	21
4.4.5	Risque de dilution	21
4.5	Assurances.....	21
4.6	Litiges.....	21

5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	22
5.1	Historique et évolution de la Société	22
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	22
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	22
5.1.3	Date de constitution de la société	22
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	22
5.1.5	Historique de INVIBES ADVERTISING	23
5.2	Investissements	23
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices	23
5.2.2	Principaux investissements en cours et à venir	24
6	APERÇU DES ACTIVITES	25
6.1	L'offre INVIBES ADVERTISING	25
6.1.1	Le format <i>In-feed</i> des réseaux sociaux transposé au cœur des sites média	25
6.1.2	Un réseau fermé	25
6.1.3	Une offre globale	26
6.1.4	Emplacements géographique du Groupe	28
6.2	Le marché de la publicité digitale	28
6.2.1	Le marché de la publicité digitale dans le monde	28
6.2.2	Focus sur le marché français	29
6.3	La concurrence de la Société et son positionnement	32
6.3.1	Les spécialistes de l' <i>In-feed</i> sur les réseaux sociaux	32
6.3.2	Les acteurs de la publicité digitale	32
6.3.3	Etude Médiamétrie	33
7	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	34
7.1	Organigramme juridique	34
7.2	Sociétés du Groupe	34
8	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	35
8.1	Propriétés immobilières louées et mises à disposition	35
8.2	Autres immobilisations corporelles	35
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	36
9.1	Situation financière	38
9.1.1	Commentaires concernant le compte de résultat des états financiers arrêtés le 31 décembre 2017	38
9.1.2	Commentaires concernant le bilan des états financiers arrêtés le 31 décembre 2017	39
9.2	Résultat d'exploitation	40
9.2.1	Facteurs influençant le revenu d'exploitation	40
9.2.2	Changements importants dans les états financiers	40
9.2.3	Facteurs influençant sensiblement les opérations de l'émetteur	40

9.3	Note de calcul du besoin en fonds de roulement et de l'endettement financier net et sur la réconciliation du tableau de flux trésorerie et des variations bilancielle	40
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	41
10.1	Informations sur les capitaux, liquidités et sources de la Société	41
10.2	Flux de trésorerie	42
10.2.1	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	42
10.2.2	Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	42
10.2.3	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	43
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement	43
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	43
10.5	Sources de financement nécessaires à l'avenir	44
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, MARQUES ET LICENCES	45
11.1	Politique d'innovation	45
11.2	Brevets et demandes de brevets	45
11.3	Autres éléments de la propriété intellectuelle	45
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES RECENTES	46
12.1	Principales tendances depuis le début de l'exercice en cours	46
12.1.1	Extrait du communiqué de presse du 15 mars 2018 sur les performances des formats publicitaires du Groupe	46
12.1.2	Extrait du communiqué de presse du 12 avril 2017 relatif à la mise en place d'un contrat de liquidité	46
12.1.3	Extrait du communiqué de presse du 25 avril 2017 relatif à la réalisation d'un placement privé de 2 M€	47
12.1.4	Extrait du communiqué de presse du 2 mai 2018 relatif au développement d'un nouveau format publicitaire offert par le Groupe	48
13	PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE	49
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	49
14.1	Présentation des membres du Conseil d'administration	49
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et du conseil de surveillance	49
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	50
15.1	Rémunération des membres du conseil d'administration et des dirigeants	50
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux	50
15.3	BSA ou autres titres donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux	50
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION	51
16.1	Direction de la Société	51
16.2	Informations sur les contrats liants les dirigeants et/ou mandataires et la société	51
16.3	Conseil de surveillance et comités spécialisés	51
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	51

16.5	Rapport du président sur le contrôle interne.....	51
17	SALARIE	52
17.1	Effectif.....	52
17.2	Organigramme fonctionnel.....	52
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	53
18.1	Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent Document	53
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	53
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	53
18.4	Contrôle de la Société	53
18.5	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	54
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	55
19.1	Opérations avec les apparentés	55
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	56
20	INFORMATIONS FINANCIERES	57
20.1	Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	57
20.2	Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	76
20.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	94
20.3.1	Rapport des commissaires aux comptes – Exercice clos le 31 décembre 2017	94
20.3.2	Rapport des commissaires aux comptes – Exercice clos le 31 décembre 2017	97
20.4	Date des dernières informations financières	99
20.5	Politique en matière de dividendes	99
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrages.....	99
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	99
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	100
21.1	Capital social et actions	100
21.2	Statuts de la société.....	100
21.2.1	Objet (article 4 des statuts)	100
21.2.2	Disposition statutaires ou relatives aux membres des organes d'administration et de direction et de surveillance.....	102
22	CONTRATS IMPORTANTS	108
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	108
24	DOCUMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC.....	108
25	INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATIONS.....	108

Partie 2 : INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION

1	PERSONNES RESPONSABLES	109
1.1	Responsable du Document d'Information	109

1.2	Attestation du responsable du Document D'Information.....	109
1.3	Responsable de l'information financière	109
1.4	Engagements de la Société	109
1.5	Listing Sponsor	110
2	FACTEURS RISQUES LIES A L'OFFRE	112
2.1	Volatilité du prix de marché des actions de la Société	112
2.2	Risque lié à l'éventualité de cessions significatives d'actions INVIBES ADVERTISING	112
2.3	Risque lié à de futures opérations financières sur le capital de INVIBES ADVERTISING	113
2.4	Absence de garanties associées aux marchés réglementés	113
2.5	Risques d'absence de liquidité du titre	113
3	INFORMATIONS DE BASE	114
3.1	Informations de base sur les capitaux propres et l'endettement	114
4	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE TRANSFEREES DE EURONEXT ACCESS A EURONEXT GROWTH, COMPARTIMENT PRIVE	116
4.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières	116
4.2	Droit applicable et tribunaux compétents	116
4.3	Forme et mode d'inscription en compte	116
4.4	Monnaie d'émission des valeurs mobilières	116
4.5	Autorisations.....	116
5	CONDITIONS DE L'OFFRE	118
5.1	Conditions de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités de souscription	118
5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières	118
5.3	Fixation du prix.....	118
5.4	Placement et prise ferme	118
5.5	Service financier	118
5.6	Listing Sponsor	118
6	ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATIONS	119
6.1	Inscription aux négociations	119
6.2	Place de cotation.....	119
6.3	Offres concomitantes d'actions.....	119
6.4	Contrat de liquidité sur les actions de la Société	119
6.5	Stabilisation	119
7	DEPENSES LIEES A L'OFFRE	120
8	DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION	120
8.1	Incidence de l'émission sur les capitaux propres.....	120
8.2	Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	120
9	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	120

9.1	Conseillers ayant un lien avec l'opération	120
9.2	Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes	120
9.3	Rapport d'expert	120
9.4	Informations contenues dans le Document d'Information provenant d'une tierce partie	120

PARTIE 1 : INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Dénomination des personnes responsables

1.1.1 Nom du responsable du Document d'Information

Kris VLAEMYNCK

Technologiepark 3 boîte 26 –
9052 GENT – GAND (Zwijnaarde)
Belgique

Représentant permanent de NEMO SERVICES, Administrateur Délégué de INVIBES ADVERTISING N.V.

1.1.2 Responsable de l'information financière

Kris VLAEMYNCK

Technologiepark 3 boîte 26 –
9052 GENT – GAND (Zwijnaarde)
Belgique

Représentant permanent de NEMO SERVICES, Administrateur Délégué de INVIBES ADVERTISING N.V.

1.2 Attestation de la personne responsable

Je déclare qu'à ma connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.

Fait à Gent, le 12 juillet 2018

Kris VLAEMYNCK,
Représentant permanent de NEMO SERVICES, **Administrateur Délégué** de INVIBES ADVERTISING N.V.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaires

Martine BUYSSE

Eedstraat 80

9052 GENT – GAND (Zwijnaarde)

Belgique

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Néant

2.3 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Chiffres clés

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016, établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et présentés au chapitre 20 de la première partie du présent Document d'Information.

Ces informations doivent être lues avec les informations contenues dans la première partie au chapitre 9 « Examen de la situation financière », au chapitre 10 « Trésorerie et capitaux » et au chapitre 20 « Informations financières ».

Compte de résultat consolidé simplifié

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	3 881	2 679	1 744
<i>Evolution du CA net</i>	<i>44,9%</i>	<i>53,6%</i>	
Résultat opérationnel	649	17	89
<i>Taux de marge opérationnelle</i>	<i>16,7%</i>	<i>0,6%</i>	<i>5,1%</i>
Résultat net	599	(40)	24
<i>Taux de marge nette</i>	<i>15,4%</i>	<i>n.s.</i>	<i>1,4%</i>

Bilan consolidé simplifié

ACTIF en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	843	628	400
Immobilisations corporelles	10	11	6
Immobilisations financières	216	140	151
Actif immobilisé	1 069	779	556
Stocks et en-cours	5		
Créances clients	723	384	421
Autres créances	311	153	81
Trésorerie et équivalents trésorerie	1 925	777	381
Actif courant	2 965	1 315	884
TOTAL ACTIF	4 034	2 093	1 440

PASSIF en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	1 706	655	298
Provisions	-	-	-
Dettes	2 327	1 438	1 141
- dont dette financière non courante	621	390	375
- dont dette financière courante	484	155	100
- dont fournisseurs	706	521	370
- dont passifs d'impôt	2		1
- dont autres passifs courants	514	372	295
TOTAL PASSIF	4 034	2 093	1 440

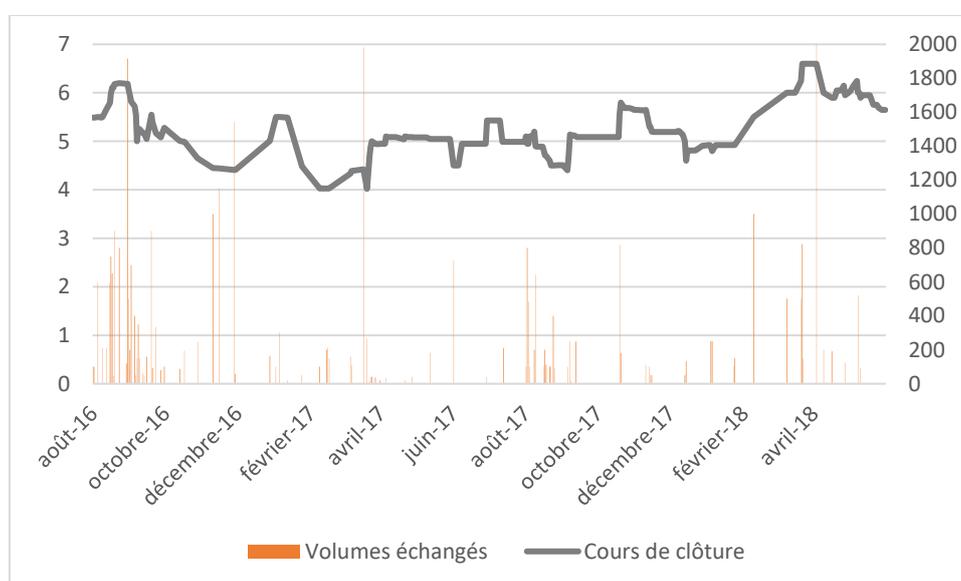
Indicateurs clés sur l'endettement et la trésorerie

en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	1 706	655	298
Trésorerie et équivalents	1 925	777	381
Endettement financier brut	1 105	545	475
- dont dette financière non courante	621	390	375
- dont dette financière courante	484	155	100
Endettement financier net	(820)	(232)	94
Gearing	n.a.	n.a.	31,5%

Tableau de flux de trésorerie consolidé simplifié

en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	599	(40)	24
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	794	420	329
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(617)	(463)	(327)
Flux de trésorerie des activités de financement	974	437	(88)
Variation de trésorerie	1 151	394	(86)
Trésorerie d'ouverture	776	381	468
Trésorerie de fermeture	1 925	776	381

3.2 Information boursière sélectionnée



Date	Ouverture	Fermeture	Haut	Bas	Volume échangé
Juillet 2016	5,00 €	5,40 €	5,40 €	5,00 €	10 603
Août 2016	5,49 €	6,07 €	6,20 €	5,49 €	7 500
Sept. 2016	5,95 €	5,28 €	5,95 €	5,00 €	3 782
Octobre 2016	5,01 €	4,65 €	5,01 €	4,65 €	528
Nov. 2016	4,45 €	4,41 €	4,41 €	4,41 €	3 750

Décembre 2016	5,01 €	5,01 €	5,01 €	5,01 €	165
Janvier 2017	5,50 €	4,48 €	5,50 €	4,48 €	470
Février 2017	4,03 €	4,03 €	4,03 €	4,03 €	662
Mars 2017	4,34 €	4,95 €	4,34 €	5,00 €	2 678
Avril 2017	4,95 €	5,08 €	5,10 €	4,95 €	107
Mai 2017	5,08 €	5,05 €	5,08 €	5,05 €	195
Juin 2017	4,50 €	5,43 €	4,95 €	5,43 €	782
Juillet 2017	5,43 €	4,99 €	5,43 €	4,99 €	229
Août 2017	5,10 €	4,51 €	5,20 €	4,40 €	3 437
Sept. 2017	4,51 €	5,09 €	5,14 €	4,40 €	636
Octobre 2017	5,09 €	5,65 €	5,80 €	5,09 €	1 020
Nov. 2017	5,65 €	5,19 €	5,65 €	5,19 €	330
Décembre 2017	5,19 €	4,91 €	5,21 €	4,60 €	200
Janvier 2018	4,92 €	4,92 €	4,92 €	4,80 €	756
Février 2018	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	1 000
Mars 2018	6,00 €	6,60 €	6,60 €	6,00 €	1 976
Avril 2018	6,60 €	6,00 €	6,60 €	5,90 €	2 525
Mai 2018	6,05 €	5,65 €	6,25 €	5,65 €	637

(Source : Euronext, cours ALINV, Juillet 2016 – Mai 2018)

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Information, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre et le chapitre 2 de la 2ème partie avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'à la date du Document d'Information, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre et le chapitre 2 de la deuxième partie du présent Document d'Information.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la Date du Document d'Information, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.1 Risques liés à l'activité

4.1.1 Risques liés à l'évolution du marché et à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels évolue INVIBES ADVERTISING sont des marchés fortement corrélés à la conjoncture économique. Une baisse significative du marché de la publicité et du e-marketing pourrait par exemple avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, le marché du e-marketing et plus particulièrement celui de la publicité *In-feed* sont des marchés récents et extrêmement concurrentiels sur lesquels de nombreux acteurs sont présents. Cette forte intensité concurrentielle pourrait représenter un risque pour la Société en ce qui concerne sa position sur le marché. INVIBES ADVERTISING ne peut exclure que de nouveaux acteurs pénètrent le marché, ou qu'un acteur déjà présent ne décide de fédérer le marché, ce qui aurait pour effet de diminuer les parts de marché de la Société.

Toutefois INVIBES ADVERTISING est pionnier sur son marché : la publicité *In-feed* sur les sites médias et dispose d'une forte avancée technologique qui la démarque des autres acteurs du marché.

4.1.2 Risques liés à l'évolution de la réglementation

La Société n'est soumise à aucune réglementation particulière sur son activité. Elle offre à des annonceurs la possibilité d'utiliser l'inventaire dont elle dispose (encart *In-feed* dans les contenus des sites média) pour leur campagne publicitaire.

Toutefois, bien que la publicité digitale ne soit pas soumise à une réglementation particulière, la Société est toutefois amenée à manipuler des données personnelles. Elle est soumise au Règlement Général sur la Protection des Données adopté le 25 avril 2016 qui entrera en application le 28 mai 2018.

INVIBES ADVERTISING ne considère pas que ce règlement aura un impact négatif sur la gestion de son activité, compte tenu de son approche professionnelle de l'usage des données personnelles.

4.1.3 Risques liés à l'image et à la réputation

INVIBES ADVERTISING est un Groupe ayant une activité commerciale dans un domaine très concurrentiel. Tout évènement qui surviendrait et qui pourrait ternir l'image du Groupe et sa réputation aurait un impact négatif sur le Groupe, son activité et sa situation financière.

4.2 Risques liés aux évolutions technologiques

4.2.1 Risque d'obsolescence technologique

L'apparition d'une nouvelle technologie disruptive pourrait entraîner une obsolescence de la plateforme de la Société. Cet évènement pourrait avoir un impact négatif sur l'image de marque de INVIBES ADVERTISING auprès de ses clients et entraîner une baisse des performances financières de la Société.

Toutefois, la plate-forme mise en place par la Société utilise les technologies les plus récentes. L'équipe de développeurs de INVIBES ADVERTISING est chargée de veiller à la mise à jour des systèmes compte tenu des évolutions des technologies, limitant ainsi le risque d'obsolescence de ses applications.

4.2.2 Risque lié à l'architecture technique

L'ensemble des applications et des serveurs utilisés est standard et l'architecture technique de ses applications a été optimisée de manière à en favoriser les développements et la performance. La Société ne peut toutefois exclure qu'un dysfonctionnement ou une défaillance de ces nouvelles fonctions applicatives puisse survenir et perturber l'exploitation normale de la Société.

4.3 Risques liés à l'organisation de la Société

4.3.1 Risque clients

Le risque client est limité car la Société travaille avec des clients grands comptes, bénéficiant de structures financières puissantes comme :

- Les constructeurs automobiles



- Les acteurs du marché des biens de consommation :



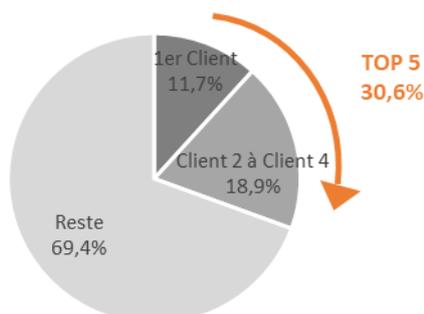
- Les banques et services financiers :



Le risque de défaillance et de recouvrement est faible. INVIBES ADVERTISING a par ailleurs recours à l'affacturage pour financer son poste clients.

Le Groupe n'est pas en situation de dépendance économique vis-à-vis de ses clients. Le premier représente moins de 12% de son chiffre d'affaires et le second seulement 7%. Le top 5 ne représente que 30,6% du chiffre d'affaires du Groupe avec une rotation régulière d'un exercice à l'autre

La dépendance client est ainsi un risque très mesuré pour INVIBES ADVERTISING.



4.3.2 Risques fournisseurs

Le risque fournisseurs est plus fort que le risque clients. Les fournisseurs de la Société sont également des grands comptes et bénéficient donc d'un pouvoir de négociation important.

- Les grands journaux en ligne :



- Les magazines

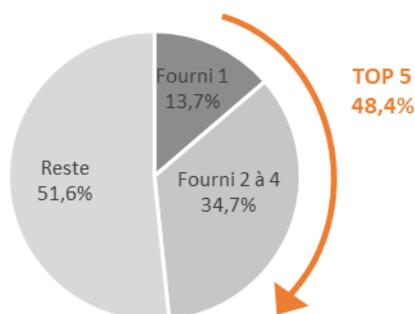


- Les portails, site TV et radio



La taille importante des groupes média, fournisseurs d'inventaires pour INVIBES ADVERTISING, se reflète dans l'analyse des achats du Groupe. En effet, le premier fournisseur du Groupe représente 13,7% des achats, le second 10% et le troisième 9%.

Cette dépendance va tendre à se réduire à mesure que le Groupe va développer ses filiales étrangères et développer ses relations avec d'autres groupes média.



Il convient de noter que la solution apportée par INVIBES ADVERTISING est novatrice et lui offre un atout dans les négociations.

4.3.3 Risques humains

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. La fidélisation des collaborateurs est un enjeu primordial pour la Société.

Afin de contribuer à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, la Société a mis en place une politique de rémunération attractive qui récompense les performances de ses salariés.

Pour assurer et conforter sa croissance, INVIBES ADVERTISING devra être capable d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de nouveaux collaborateurs qualifiés.

4.3.4 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Le succès de INVIBES ADVERTISING repose en grande partie sur la qualité et l'implication de ses dirigeants et administrateurs, de leurs collaborateurs et de l'équipe qu'ils ont constituée. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait avoir un impact négatif significatif et obérer la croissance de la Société.

Toutefois, INVIBES ADVERTISING est dotée d'un management de type collégial, limitant ainsi le risque de dépendance à l'égard des dirigeants. En effet, la direction de la Société est assurée conjointement par ses dirigeants fondateurs, Nicolas POLLET (CEO) et Kris VLAEMYNCK (CFO), et son Conseil d'administration qui apporte sa vision à l'ensemble des départements et des filiales du Groupe.

Par ailleurs, les dirigeants fondateurs de INVIBES ADVERTISING sont les principaux actionnaires de la Société.

4.3.5 Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société

La Société anticipe une croissance significative de son activité sur l'ensemble de ses filiales. Elle aura besoin de recruter du personnel afin de développer ses capacités opérationnelles. Elle devra donc mobiliser ses ressources internes et, notamment :

- Former, gérer, motiver et retenir un nombre croissant d'employés ;
- Anticiper les dépenses et investissements liés à cette croissance, ainsi que les besoins de financement associés ;
- Augmenter la taille de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existant ; et

- Gérer ses priorités dans ce cadre.

Bien que la Société dispose aujourd'hui des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires à son bon fonctionnement, elle pourrait ne pas être à même de gérer sa croissance et ses priorités et pourrait rencontrer des difficultés inattendues lors de son expansion. Dans une telle hypothèse, l'activité, les perspectives, la situation financière et le développement de la Société pourraient en être affectés.

4.3.6 Risque lié à la réalisation d'opérations de croissance externe

Dans l'hypothèse où la Société identifierait des opportunités de croissance externe, elle pourrait être amenée à procéder à des acquisitions, dans le domaine de l'intelligence artificielle notamment. Le succès d'une telle stratégie dépendrait alors de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser de telles opérations à des conditions satisfaisantes et à réussir l'intégration au sein de ses opérations.

La Société ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer avec succès la technologie qu'elle aura acquise, à atteindre les synergies escomptées et à gérer des passifs qui n'auraient pas été anticipés au moment de la réalisation de l'opération.

Tout problème rencontré par la Société dans l'intégration d'autres sociétés ou de technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

4.4 Risques financiers

4.4.1 Risque de liquidité

L'activité de la Société et son fort développement nécessitent des investissements fréquents dans l'outil technologique et en ressources humaines.

Pour financer sa croissance la Société a recours à l'emprunt et aux levées de fonds. Elle présente au 31/12/2017 une dette nette négative, témoignant d'une structure financière saine.

Toutefois, elle demeure exposée, en cas de contreperformance opérationnelle, à un risque de liquidité susceptible d'entraîner la cessation provisoire du paiement de ses engagements et ainsi conduire au déclenchement de clauses contractuelles prévoyant des pénalités de retard et/ou le remboursement anticipé des sommes prêtées. Le cas échéant, la Société pourrait faire face à un problème de liquidité.

4.4.2 Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est emprunteur à taux fixe, il n'est pas exposé au risque de hausse des taux.

L'endettement est présenté au paragraphe 10.1 du présent Document d'Information.

4.4.3 Risques de taux de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois limité compte tenu de la part peu significative du niveau d'activité de ces filiales.

A ce jour, aucune couverture n'a été instaurée pour se prémunir de ce risque.

4.4.4 Risque de faible liquidité du titre

Le titre INVIBES ADVERTISING est peu liquide et un actionnaire (ou actionnaire potentiel) pourrait rencontrer des difficultés pour acheter et revendre ses titres.

La société a mis en place un contrat de liquidité avec la société de Bourse TRADITION SECURITIES AND FUTURES (TSAF SA) pour pallier ce risque.

4.4.5 Risque de dilution

A la date de rédaction du Document d'Information, la Société n'a pas mis en place d'instrument dilutif qui, lors de sa mise en œuvre, pourrait impacter défavorablement les actionnaires ne disposant pas de ces instruments.

Toutefois, la Société envisage de procéder à l'attribution ou à l'émission d'instruments donnant accès au capital. Toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires. Il en est de même, si la Société décidait de lever de nouveaux capitaux pour financer son développement, par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner, à terme, accès au capital de la Société, les actionnaires pourraient être dilués.

4.5 Assurances

N° de Contrat	Compagnie	Catégorie	Date effet
BF31004466	DVV Partners	Responsabilité des dirigeants et de Invibes Advertising NV	09/12/2016
53025863	Allianz	Multirisques Professionnel	04/05/2018
83805	BPI France	Assurance Export : Transfert du droit à indemnité	20/04/2017

4.6 Litiges

A la date de rédaction du présent Document d'Information, la Société n'est impliquée dans un aucun litige commercial, fiscal ou social.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Historique et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La société est dénommée **INVIBES ADVERTISING**.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

INVIBES ADVERTISING est inscrite au registre des personnes morales de GENT (division GENT – GAND), sous le numéro 0836.533.938.

5.1.3 Date de constitution de la société

La société est constituée suivant acte passé devant Maître Anne PEDE, notaire à BOTTELARE, le 19 mai 2011, publié dans les annexes du Moniteur belge du 7 juin suivant.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social :

Le siège de la société est établi à :

9052 Gent – Gand (Zwijnaarde),
Technologiepark 3 boîte 26
Belgique

Le siège peut être transféré sans modification des statuts en Belgique au sein de la région linguistique néerlandophone et de la Région bilingue de Bruxelles capitale par arrêté du Conseil d'administration.

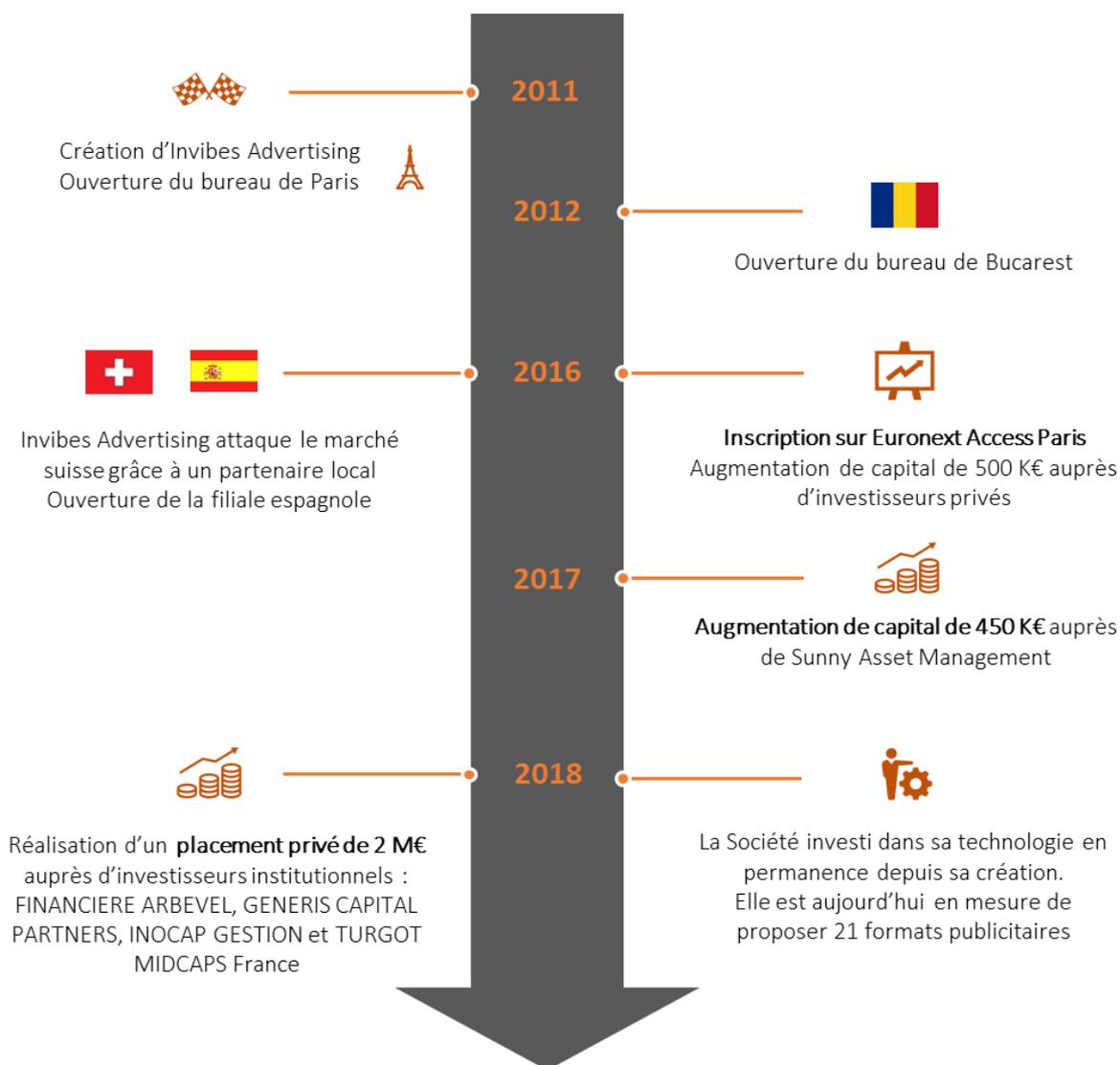
Forme juridique :

La société a la forme d'une société anonyme et est dénommée **INVIBES ADVERTISING**.

Elle fait publiquement appel à l'épargne.

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, ordres, commandes, sites web et autres pièces, sous forme électronique ou non, émanant de la société, immédiatement précédée ou suivie des mots « naamloze vennootschap » en langue néerlandaise ou « société anonyme » en langue française, ou de l'abréviation « nv » en langue néerlandaise ou « sa » en langue française, avec indication précise du siège de la société et en ajoutant le numéro d'entreprise et le mot « rechtspersonenregister » en langue néerlandaise ou « registre des personnes morales » en langue française ou de l'abréviation "RPR" en langue néerlandaise ou « RPM » en langue française, suivis de la mention du siège du tribunal du ressort au sein duquel est établi le siège de la société.

5.1.5 Historique de INVIBES ADVERTISING



5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

Investissements (K€)	2017	2016
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	535	464
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	10
Acquisitions d'immobilisations financières	76	40
Total	617	514

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent à des acquisitions de logiciels et de brevets.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent à du matériel pour les locaux.

Les acquisitions d'immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie et prêts.

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

Le 4 juin 2018, INVIBES ADVERTISING NV a procédé à l'acquisition des titres détenus par SUMATE MARKETING ONLINE dans la filiale espagnole INVIBES SPAIN. Grâce à cette acquisition, INVIBES ADVERTISING NV détient 100% des titres de INVIBES SPAIN.

Hormis cet investissement, la Société n'a pas pris d'engagement et n'a pas connaissance d'investissements significatifs qui seraient nécessaires à court terme.

6 APERÇU DES ACTIVITES

INVIBES ADVERTISING évolue sur le segment du display du marché de la publicité digitale.

6.1 L'offre INVIBES ADVERTISING

6.1.1 Le format *In-feed* des réseaux sociaux transposé au cœur des sites média

Créée en 2011, INVIBES ADVERTISING est une AdTech spécialisée dans la publicité digitale *In-feed* intégrée dans les contenus éditoriaux. Son activité consiste à proposer des espaces publicitaires innovants sur des supports digitaux à tout type d'annonceur.

En matière de publicité, les deux supports digitaux les plus utilisés sont les ordinateurs et les mobiles / tablettes qui diffusent des contenus digitaux pouvant inclure des encarts publicitaires appelés « inventaires ». Sur les réseaux sociaux, la plupart des encarts publicitaires sont directement intégrés dans les contenus digitaux, dans le fil de lecture. Ils sont appelés *In-feed*.

INVIBES ADVERTISING a développé un modèle similaire aux réseaux sociaux. Le Groupe offre des encarts publicitaires *In-feed* intégrés dans les sites média. L'objectif est d'apporter la même expérience que sur les réseaux sociaux :

- Un format non intrusif qui donne une meilleure image de la publicité à l'internaute,
- Une publicité de qualité avec un format intégré au contenu de sites choisis,
- Une meilleure visibilité,
- Un contenu en lien avec l'article qui implique un engagement plus fort de l'internaute.

6.1.2 Un réseau fermé

Afin de proposer une offre de qualité, INVIBES ADVERTISING travaille avec un réseau fermé d'éditeurs, qui sont les fournisseurs d'inventaires du Groupe.

Exemple d'éditeurs du réseau INVIBES ADVERTISING



C'est auprès de ces différents éditeurs, ou de leurs agences, que la Société achète des inventaires publicitaires qu'elle propose ensuite à ses clients qui sont les annonceurs, tels que UBS, EDF, IKEA, Carrefour, PSA, SNCF, Volkswagen, etc.

La Société a développé un portefeuille clients diversifié et adresse des annonceurs au sein de nombreux secteurs d'activités :

Echantillon des clients de INVIBES ADVERTISING



6.1.3 Une offre globale

L'offre d'INVIBES ADVERTISING repose sur 3 piliers :

- Un inventaire « premium »,
- Des services associés,
- L'utilisation de data.

Au-delà de son inventaire de qualité, le Groupe propose à ses clients une vingtaine de formats publicitaires différents afin de répondre à leurs différents objectifs : visibilité, trafic ou vidéos.

INVIBES ADVERTISING met au service de ses clients le INVIBES CREATIV LAB. Il s'agit d'une équipe de designers qui proposent des idées et formats aux clients en fonction de leurs besoins.

A chaque nouvelle campagne publicitaire, les clients définissent des objectifs avec leur *campaign manager* dédié. Ces derniers vont assurer le lancement de la campagne, faire des reporting réguliers au client, assurer le suivi de la campagne et, le cas échéant, ajuster les paramètres de la campagne pour l'optimiser.

En complément du *campaign manager*, INVIBES ADVERTISING a développé une plateforme qui permet à ses clients d'ajuster, eux-mêmes, en temps réel les paramètres d'optimisation de leur campagne. Cette plateforme est accessible sous 3 formules :

- Full control : l'annonceur est totalement indépendant et auto gère sa campagne ;
- Hybrid mode : l'annonceur peut modifier en temps réel sa campagne s'il le souhaite mais il est toujours accompagné par son *campaign manager* ;
- Invibes Creativ Lab Optimised : l'annonceur suit sa campagne en temps réel mais ne peut modifier lui-même les paramètres du système, il est en « lecture seule » et doit faire appel à son *campaign manager*.

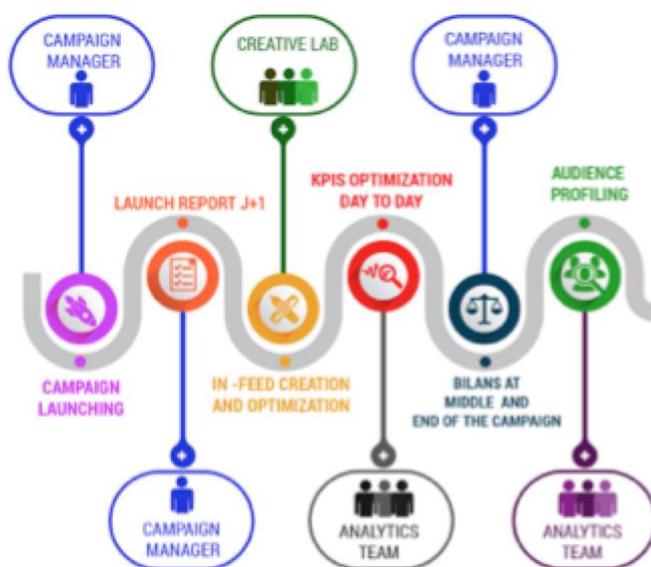
Au-delà de l'aspect technique et de la richesse de l'offre proposée à ses clients, l'activité d'INVIBES ADVERTISING repose en grande partie sur l'exploitation des données des utilisateurs. Le Groupe dispose de deux niveaux de data :

- Le contexte et le comportement de l'audience : de par l'essence de son activité, la Société dispose de data relatives aux contenus consultés par les internautes et à leur comportement,
- INVIBES ADVERTISING complète sa data en se connectant à des data provider (l'annonceur ou un tiers) qui permet d'ajouter un filtre supplémentaire à la data fournie par le Groupe.

C'est notamment dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection des données privées (RGPD) que la Société fait évoluer sa plateforme technologique afin d'établir des accords avec des partenaires propriétaires de données, pour que des échanges de données puissent avoir lieu. Cela va permettre à INVIBES ADVERTISING de développer des solutions de ciblage à destination des annonceurs afin de toucher les internautes selon leurs centres d'intérêts et sur la base de nouvelles données comportementales comme les comportements d'achats.

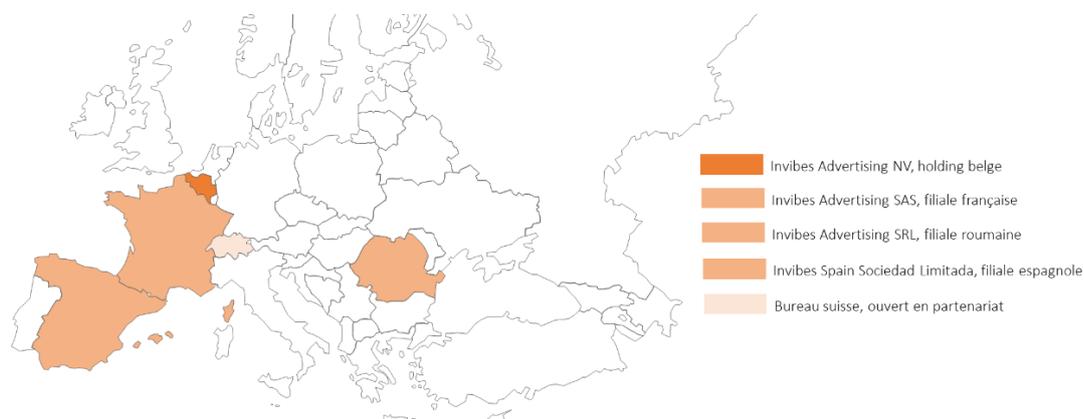
L'offre globale INVIBES ADVERTISING :

INVIBES END TO END SERVICE



Source : Mediametrie // Netratings – Audience internet global – Mai 2018 (sur le mois de Février 2018)

6.1.4 Emplacements géographiques du Groupe



Le siège social du Groupe est localisé en Belgique.

Des informations complémentaires sur le Groupe et ses filiales sont disponibles au paragraphe 7 « Organigramme juridique » de la première partie du présent Document d'Information.

6.2 Le marché de la publicité digitale

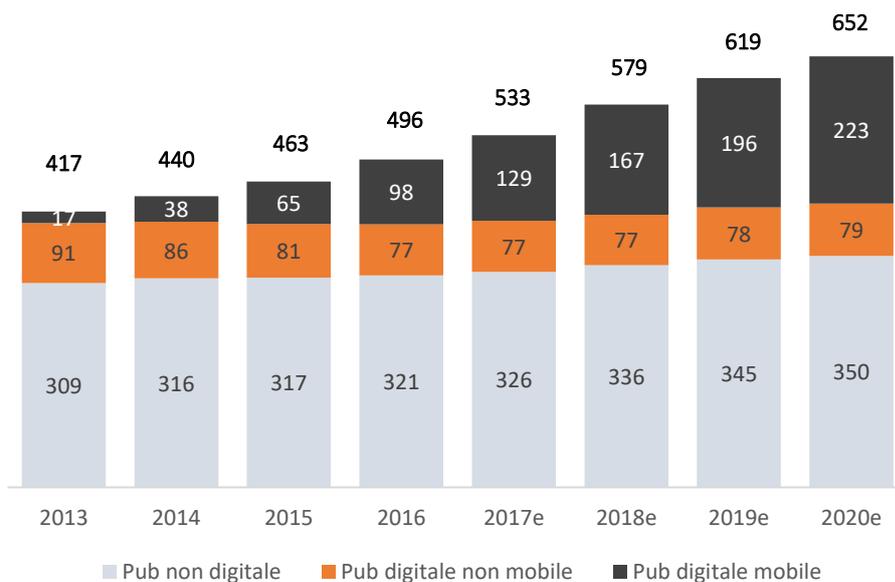
6.2.1 Le marché de la publicité digitale dans le monde

Selon l'étude Xerfi « *The Global Advertising Industry* » publiée en 2017, les dépenses publicitaires mondiales pouvaient être estimées à 496 Mds € en 2016 et atteindront 650 Mds € d'ici 2020.

Les innovations technologiques et la conversion croissante des consommateurs aux nouveaux usages digitaux ont transformé le marché publicitaire. Le digital est désormais au cœur des campagnes de communication des annonceurs et restera l'un des principaux moteurs de la hausse des investissements publicitaires. Au niveau mondial, les dépenses publicitaires digitales se sont élevées à 175 Mds €, soit plus de 35% des recettes publicitaires mondiales en 2016 et devraient représenter environ la moitié des dépenses d'ici 2020.

Géographiquement, la croissance sera soutenue dans les marchés émergents en Asie et en Amérique latine, notamment grâce à la hausse des revenus et à l'évolution des modes de consommation. Cependant les marchés publicitaires plus matures, en particulier les États-Unis, continueront à contribuer fortement à la croissance.

Evolutions des recettes publicitaires mondiales 2013-2020e



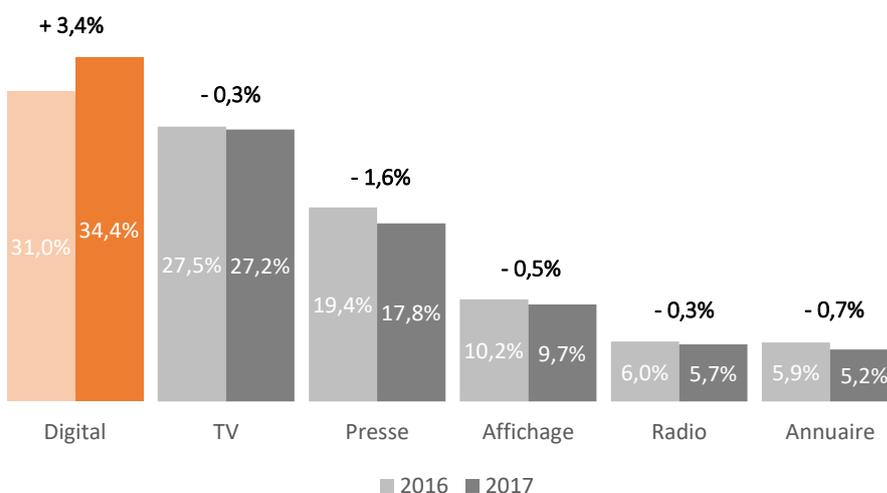
Source : Xerfi Global with eMarketer (en Mds €)

6.2.2 Focus sur le marché français

Les principaux médias publicitaires en France sont le digital (search, display, local, affiliation, emailing, comparateurs et mobile), la TV et la presse. Ces 3 médias représentent près de 80% des dépenses publicitaires complétés par l’affichage, l’annuaire et la radio.

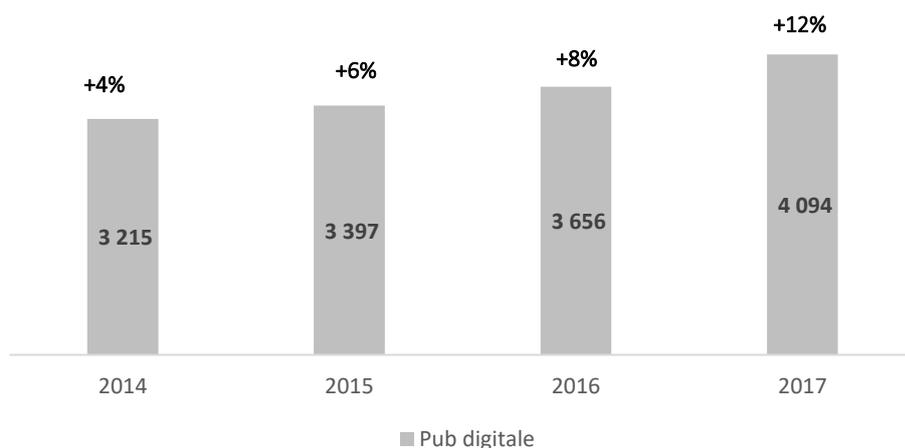
La part du digital ne cesse d’augmenter depuis plusieurs années, elle a dépassé la part des investissements TV et représente aujourd’hui le premier média publicitaire en captant près de 35% des investissements en publicité sur le marché français contre 27% pour la TV, en hausse de 3,4% par rapport à 2016.

Evolution annuelle du marché de la publicité (en part d’investissement) France 2017 vs 2016



Source : Observatoire de l’e-pub 2017 (en part d’investissement)

Evolution annuelle du marché de la publicité digitale en France 2014-2017



Source : Observatoire de l'e-pub 2017 (en M€)

Selon l'étude de l'Observatoire de l'e-pub publiée en janvier 2018, le secteur de la publicité digitale en France est en croissance constante. Sur les 4 dernières années, la part de la publicité digitale s'est accentuée pour atteindre 4,1 Mds € de dépenses soit +12% sur l'année et +27% sur la période 2014-2017. Le marché de la publicité digitale capte dorénavant la plus grande partie des investissements en publicité. La taille du marché est estimée à +4 Mds d'euros en France. Ce marché se divise en 3 segments :

- **Le search** : techniques qui permettent de positionner des annonces commerciales sur les pages des moteurs de recherche (liens sponsorisés), relativement à des requêtes précises effectuées par les utilisateurs ;
- **Le display** : correspond à l'achat d'espaces publicitaires sur Internet pouvant être diffusés sur ordinateurs, mobiles et tablettes sous différents formats publicitaires (*In-feed* ou non) ;
- **Les autres leviers** : on agrègera ici les autres médias moins significatifs (local, affiliation, emailing, comparateurs et mobile, etc.)

Ventilation par segment du marché de la publicité digitale en France en 2016 - 2017



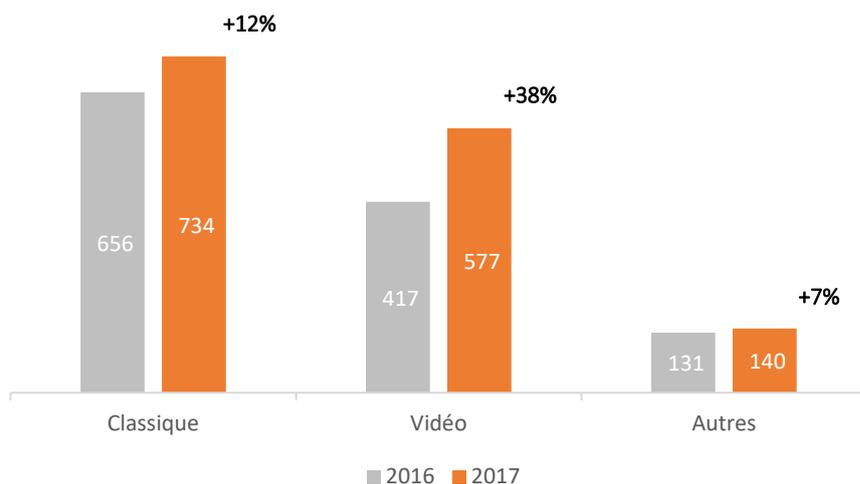
Source : Observatoire de l'e-pub 2017 (en part de marché de la publicité digitale)

INVIBES ADVERTISING évolue sur le segment du display. C'est le segment le plus dynamique, il représente 35% du marché du display en 2017 et a gagné 2 points entre 2016 et 2017.

Le marché du display s'organise autour de 3 formats :

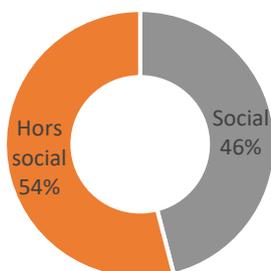
- Le format classique : cette catégorie regroupe les formats de type classique IAB (Habillage, pavé publicitaire, colonne, footer, etc.), *Native Advertising* (Taboola et Outbrain) et *In-feed* (Les réseaux sociaux et Invibes Advertising).
- Le format vidéo ;
- « Autres » (qui comprend principalement les opérations spéciales).

Répartition des formats au sein du display en France 2016-2017



Source : Observatoire de l'e-pub 2017 (en M€)

Par ailleurs, les investissements réalisés dans le display sont divisés en deux catégories :



- 46% des investissements sont captés par le « social » : Facebook, Twitter et Instagram
- 54% par le hors social, c'est-à-dire sur tous les autres sites et notamment les sites média.

Source : Observatoire de l'e-pub 2017 (en M€)

Les réseaux sociaux captent 46% des investissements du segment du display, en progression de +48% par rapport à 2016 contre +4% pour le hors social. Le principal format proposé sur les réseaux sociaux est le *In-feed*. Ce format séduit les annonceurs, entre autres, par sa qualité, sa visibilité et son côté non intrusif.

En synthèse, la part du display ne cesse de croître au sein du marché de la publicité digitale, les exigences des annonceurs sont croissantes concernant le suivi de la performance, la visibilité et l'image de marque véhiculé par ce type de publicité. De plus, l'expérience des utilisateurs est au cœur des préoccupations afin de proposer des publicités *user-friendly* à l'image des publicités *In-feed*.

INVIBES ADVERTISING a donc choisi de développer une offre similaire à celle disponible sur les réseaux sociaux : la publicité *In-feed* mais intégrée dans les sites média.

6.3 La concurrence de la Société et son positionnement

6.3.1 Les spécialistes de l'*In-feed* sur les réseaux sociaux



Les seuls autres acteurs à proposer des formats publicitaires *In-feed* comparables à ceux de la Société sont les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter, Instagram, etc.) cependant il est important de rappeler qu'INVIBES ADVERTISING ne propose pas d'inventaires sur les réseaux sociaux mais seulement au sein des sites média, proposés par des éditeurs reconnus.

La publicité *In-feed* entraîne parfois une compétition afin de capter les budgets initialement dédiés aux plateformes de réseaux sociaux et les récupérer côté média.

INVIBES parvient à capter de plus en plus de budgets en mettant en avant son positionnement technologique, la richesse de son offre, une complémentarité d'audience et des environnements plus qualitatifs.

6.3.2 Les acteurs de la publicité digitale

Bien qu'INVIBES ADVERTISING propose une offre exclusive d'inventaires *In-feed* reposant sur un *business model* unique, la société se retrouve dans certains cas face à d'autres acteurs pour obtenir des inventaires sur les sites média. Au vu de la solidité et de la singularité de l'offre d'INVIBES ADVERTISING, il paraît difficile de comparer stricto sensu les acteurs qui utilisent aussi des inventaires publicitaires pour leur activité :



TEADS.TV est une société qui propose aux annonceurs de placer leurs vidéos en auto-play dans les contenus éditoriaux (format in-read). Ici, les annonceurs achètent des « vidéos vues » de leurs spots TV.



Madvertise est une régie publicitaire, présente uniquement sur la publicité au format mobile. Son activité est composée de 3 pôles : un pôle advertising qui élabore des dispositifs mobiles, un pôle de conception (développement d'applications & sites mobiles) et un pôle monétisation de l'audience mobile à l'aide de solutions publicitaires.



Adverline est présent sur plusieurs métiers : régie publicitaire (gestion d'inventaires publicitaires), micro-paiement (mise en place de système de paiement sur des market place), publishing (édition de sites web) et hébergement.

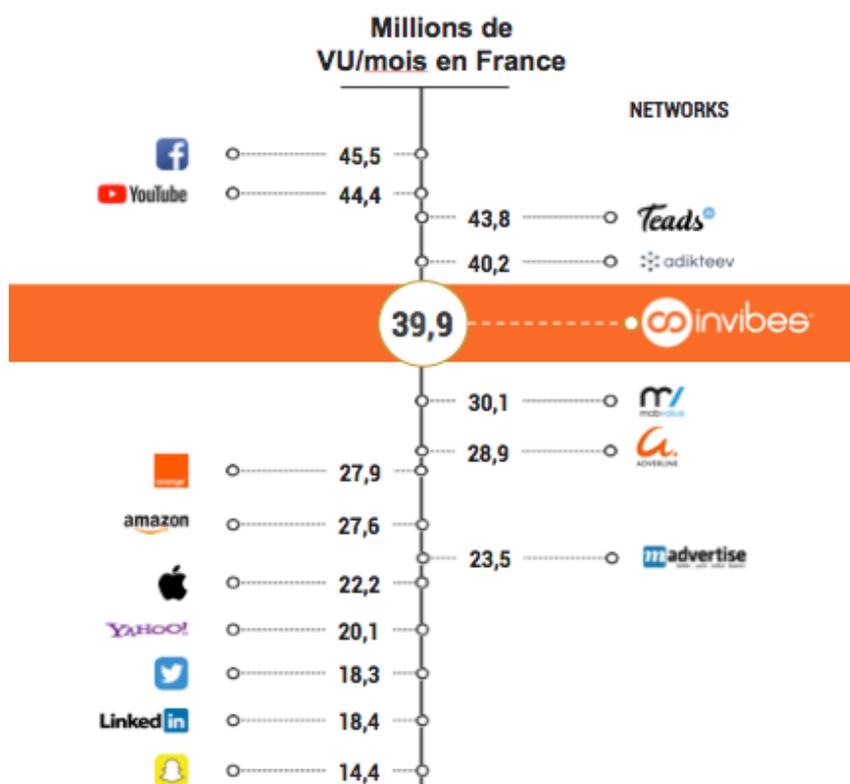
Horizon est une régie publicitaire, son offre est composée de plusieurs pôles : création, rédaction, édition de sites, diffusion de campagnes publicitaires et génération de trafic (retargeting).



OUTBRAIN et TABOOLA proposent des encarts publicitaires en bas de page de contenus éditoriaux. Ces encarts sont appelés « contenus sponsorisés ». Ce sont des liens vers le site de l’annonceur. Ils varient selon les centres d’intérêts de l’internaute. Ces formats de liens sponsorisés sont appelés « native ads ».

6.3.3 Etude Médiamétrie

INVIBES ADVERTISING bénéficie donc d’un solide positionnement technologique. Le dernier rapport de Médiamétrie / NetRatings fait ressortir une audience *reach*¹ sur les sites partenaires à près de 40 millions de visiteurs uniques par mois. Avec cet excellent niveau de *reach*, INVIBES ADVERTISING se place en challenger des géants comme Facebook et Youtube, qui affichent dans ce même classement respectivement 45,5 millions de visiteurs uniques et 44,4 millions de visiteurs uniques.



Source : Mediametrie // Netratings – Audience internet global – Mai 2018 (sur le mois de Février 2018)

¹ Le *reach* est la capacité à capter une audience très large. La plateforme d’INVIBES permet d’arbitrer l’affichage en temps réel de plusieurs publicités sur des volumes de dizaines de millions de pages vues par jour.

7 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

7.1 Organigramme juridique

L'organigramme juridique du Groupe à la date du présent Document d'Information :



7.2 Sociétés du Groupe

Dénomination sociale	Pays d'origine	Numéro de RCS	% du contrôle
Invibes Services SRL	Roumanie	30562825	100%
Invibes Advertising SAS	France	537450001400018	100%
Invibes Advertising INC	Etats-Unis	-	100%
Invibes Spain Sociedad Limitada	Espagne	B37563434	100%

INVIBES ADVERTISING NV est la maison mère, elle est localisée à Gent en Belgique.

INVIBES Services SRL est localisée à Bucarest en Roumanie. Cette filiale concentre une partie importante de l'effectif du Groupe. Les développeurs IT et une partie des *campaign managers* y sont basés.

INVIBES ADVERTISING SAS est la filiale française du Groupe, basée à Paris. C'est la filiale qui concentre aujourd'hui la majeure partie de l'activité commerciale et administrative. Les clients grands comptes sont, pour la plupart, d'abord entrés en relation avec la filiale française avant d'être mis en relation avec les autres filiales du Groupe.

INVIBES ADVERTISING INC était le bureau américain du Groupe qui a finalement décidé de repousser son entrée sur ce marché. La société est en sommeil mais pourra être réactivée si le Groupe décide d'entrer sur le marché des Etats-Unis.

INVIBES Spain Sociedad Limitada est localisée en Espagne. Elle a été créée en 2016 avec SUMATE MARKETING ONLINE qui détenait 49,9% des parts de la société et INVIBES ADVERTISING 50,10%. Le 4 juin 2018, INVIBES ADVERTISING a racheté les titres de SUMATE MARKETING ONLINE afin de détenir 100% de la filiale espagnole. INVIBES SPAIN SOCIEDAD LIMITADA commence à signer des contrats de taille significative et prend une place de plus en plus importante au sein du Groupe

Le Groupe bénéficie également d'un bureau en Suisse, à Genève. Il a été ouvert sous la forme d'un partenariat avec ROMANDIE NETWORK SA (première régie digitale de Suisse romande).

8 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1 Propriétés immobilières louées et mises à disposition

INVIBES ADVERTISING NV, la holding, est située au 9052 Gent – Gand (Zwijnaarde), Technologiepark 3 boîte 26 – Belgique.

INVIBES ADVERTISING SAS est localisée 24 rue Drouot, 75009 Paris, France.

INVIBES SERVICES SRL est située au 46 Grigore Cobalescu, Bucarest, Roumanie.

INVIBES SPAIN est localisée FPC USAL Edificio M3, Despacho 101 C,P, 37185 (Villamayor) , Salamanca en Espagne.

Le bureau suisse, ouvert en partenariat avec ROMANDIE NETWORK, est localisé route de Champ-Colin à Nyon en Suisse.

8.2 Autres immobilisations corporelles

Néant

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les informations financières résumées du Groupe et figurant ci-dessous sont issues des comptes consolidés annuels, établis conformément aux normes IFR tels qu'adoptées par l'Union Européenne, au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017. Les informations ci-après doivent être lues et rapprochées de l'ensemble des informations du présent Document et notamment des comptes consolidés et de leurs notes annexes figurant au chapitre 20 de la première partie « Informations financières ».

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	3 881	2 679	1 744
Achats et charges externes	(1 732)	(1 525)	(1 091)
Impôts, taxes et versements assimilés	(16)	(9)	(5)
Charges de personnel	(1 156)	(862)	(409)
Dotations aux amortissements et provisions	(329)	(237)	(148)
Autres produits et charges	1	(29)	(2)
<i>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</i>	<i>649</i>	<i>17</i>	<i>89</i>
Autres produits et charges opérationnels			-
<i>RESULTAT OPERATIONNEL</i>	<i>649</i>	<i>17</i>	<i>89</i>
Produits/Pertes de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	
Charge d'intérêts des emprunts	(39)	(29)	(63)
<i>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</i>	<i>(39)</i>	<i>(29)</i>	<i>(62)</i>
Autres produits et charges financières	(7)	(27)	(2)
Charges d'impôt	(4)		(1)
<i>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES</i>	<i>599</i>	<i>(40)</i>	<i>24</i>
Résultat net d'impôts des activités cédées			
RESULTAT NET DE LA PERIODE	599	(40)	24
dont part revenant au groupe	614	(40)	24
dont part revenant aux minoritaires	(14)		
Résultat par action en euros			
de base	0,277	-0,019	0,073
Dilué	0,277	-0,019	0,073

Bilan consolidé

ACTIF en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	843	628	400
Immobilisations corporelles	10	11	6
Participations entreprises associées			
Actifs financiers non courants	216	140	151
Actifs d'impôts non courants			
<i>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</i>	<i>1 069</i>	<i>779</i>	<i>556</i>
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	5		
Créances clients	723	384	421
Actifs d'impôts courants	134	127	68
Autres actifs courants	177	26	13
Trésorerie et équivalents trésorerie	1 925	777	381
Actifs destinés à être cédés			
<i>TOTAL ACTIFS COURANTS</i>	<i>2 965</i>	<i>1 315</i>	<i>884</i>
TOTAL ACTIF	4 034	2 093	1 440
PASSIF en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social, primes	2 165	2 733	2 033
Autres réserves	(1 060)	(2 037)	(1 759)
Résultat de l'exercice part du groupe	614	(40)	24
<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</i>	<i>1 719</i>	<i>655</i>	<i>298</i>
Intérêt minoritaires	(13)		
<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>1 706</i>	<i>655</i>	<i>298</i>
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes à long terme	621	390	375
Passifs d'impôts différés			
Provisions à long terme			
Fournisseurs et autres créditeurs non courants			
<i>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</i>	<i>621</i>	<i>390</i>	<i>375</i>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	706	521	370
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)		1	
Part courante des emprunts et dettes financières à long terme	484	154	100
Passifs d'impôt	2		1
Provisions à court terme			
Autres passifs courants	514	372	295
Passifs destinés à la vente			
<i>TOTAL PASSIFS COURANTS</i>	<i>1 706</i>	<i>1 048</i>	<i>767</i>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	4 034	2 093	1 440

9.1 Situation financière

9.1.1 Commentaires concernant le compte de résultat des états financiers arrêtés le 31 décembre 2017

Chiffre d'affaires

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	3 881	2 679
	<i>Croissance</i>	<i>44,9%</i>

Le chiffre d'affaires est en forte progression en 2017. Le Groupe a, en effet, enregistré une croissance de près de 45%.

Cette croissance s'explique par :

- Le développement de l'activité du Groupe en France, à la fois grâce à la conquête de nouveaux clients mais aussi par l'augmentation de son activité auprès de ses clients existants ;
- L'ouverture de nouvelles filiales.

Charges opérationnelles

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Achats et charges externes	(1 732)	(1 525)
Impôts, taxes et versements assimilés	(16)	(9)
Charges de personnel	(1 156)	(862)
Autres produits et charges	1	(29)
EBITDA	978	254
	<i>% du CA</i>	<i>25,2%</i>

On constate que le Groupe a su maîtriser sa croissance en contrôlant l'augmentation de ses charges opérationnelles :

- Les achats et charges externes représentaient 57% du CA en 2016 puis 45% en 2017,
- Les charges de personnels représentaient 32% du CA en 2016 et 30% du CA en 2017.

L'EBITDA ressort ainsi en très nette progression. Il représentait 9,5% du CA 2016 et 25% du CA en 2017.

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements et provisions	(329)	(237)
EBIT	649	17
	<i>% du CA</i>	<i>16,7%</i>

Cette augmentation se répercute sur l'EBIT qui gagne 16 points entre 2016 et 2017.

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat financier	(46)	(57)
Charge d'impôt	4	
RN	599	(40)
	<i>% du CA</i>	<i>-1,5%</i>

Le Groupe est profitable et a généré un résultat net en 2017.

9.1.2 Commentaires concernant le bilan des états financiers arrêtés le 31 décembre 2017

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Actifs immobilisés	1 069	779
Immobilisations incorporelles	843	628
Immobilisations corporelles	10	11
Immobilisations financières	216	140
Actifs circulants	2 965	1 315
Stocks	5	
Créances clients	723	384
Autres créances d'exploitation	311	153
Disponibilités	1 925	777
Total actif	4 034	2 093

L'actif immobilisé a progressé de 37% en lien avec :

- L'augmentation des immobilisations incorporelles pour le développement de logiciels, brevets
- L'augmentation des immobilisations financières qui correspondent à des dépôts de garantie et prêts.

L'actif circulant a augmenté de 125% principalement au niveau

- des créances clients qui se sont établies à 723 K€ en 2017. Cette augmentation est en lien avec l'augmentation de l'activité commerciale du Groupe.
- du niveau des disponibilités qui est passé de 777 K€ à 1 925 K€ grâce notamment à une augmentation de capital de 450 K€ réalisée auprès de Sunny Asset Management et deux emprunts pour 600 K€.

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	1 706	655
Capital, primes, réserves	1 092	665
Bénéfice (ou perte) part Groupe	614	(10)
Dettes	2 327	1 438
Dettes financières	1 105	545
Dettes fournisseurs	706	521
Autres dettes d'exploitation	516	372
Total actif	4 034	2 093

La structure financière du Groupe est stable. Les capitaux propres ont progressé de 655 K€ en 2016 à 1 706 K€ en 2017 grâce aux bénéfices dégagés par le Groupe et à une augmentation de capital de 450 K€ réalisée en 2017 auprès de Sunny Asset Management.

Les dettes financières ont également augmenté. Le Groupe a contracté deux emprunts de respectivement 350 K€ en janvier 2017 et 250 K€ en août 2017. Le niveau de dette du Groupe est largement supportable puisqu'au 31/12/2017 la dette nette est négative à -820 K€.

Les dettes fournisseurs sont également en progression en 2017, en lien avec l'accroissement de l'activité du Groupe en 2017. Elles représentent toutefois moins de jours de chiffre d'affaires qu'en 2016 (66 jours de chiffre d'affaires en 2017 vs. 70 jours de chiffre d'affaires en 2016).

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs influençant le revenu d'exploitation

Se reporter au paragraphe 4 « Facteurs Risques » répertoriant l'ensemble des risques pouvant influencer la Société, son organisation ou ses résultats et au paragraphe 12 « Tendances » de la première partie du présent Document d'Information.

9.2.2 Changements importants dans les états financiers

Le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 450 K€ réalisée en 2017 auprès de Sunny Asset Management qui la permis de renforcer ses capitaux de propres.

Le Groupe a également procédé à une levée de fonds, sous forme de placement privé, de 2 M€ en Avril 2018. Cette levée de fonds a été réalisée auprès de 4 investisseurs institutionnels (FINANCIERE ARBEVEL, GENERIS CAPITAL PARTNERS, INCOAP GESTION et TURGOT MIDCAPS France). Les 380 952 actions nouvelles ont été émises au cours de 5,25 € pour un montant global de 1 999 998 €, correspondant à une décote de 13,2% par rapport au cours de clôture du 23 avril 2018.

Des informations complémentaires sur cette augmentation de capital sont disponibles aux paragraphes 12.1.3 du présent Document d'Information.

9.2.3 Facteurs influençant sensiblement les opérations de l'émetteur

Se reporter au paragraphe 1 « Facteurs Risques » répertoriant l'ensemble des risques pouvant influencer la Société, son organisation ou ses résultats et au paragraphe 12 « Tendances » de la première partie du Document d'Information.

9.3 Note de calcul du besoin en fonds de roulement et de l'endettement financier net et sur la réconciliation du tableau de flux trésorerie et des variations bilancielles

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Stock et encours	5	-	
Avances et acomptes versés			
Créances clients et comptes rattachés	723	384	421
Autres créances	311	153	81
TOTAL ACTIF CIRCULANT (A)	1 039	537	502
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	706	521	370
Autres dettes	516	372	296
Compte de régularisation passif			
TOTAL PASSIF D'EXPLOITATION (B)	1 222	893	666
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (A) - (B)	(183)	(356)	(164)

ENDETTEMENT FINANCIER NET (K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes financières	1 105	544	475
Autres fonds propres (avances conditionnées et OC)	-	-	-
Concours bancaires		1	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (A)	1 105	545	475
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	1 925	777	381
TRESORERIE (B)	1 925	777	381
ENDETTEMENT FINANCIER (A) - (B)	(820)	(232)	94

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de la Société

Tableau de variation des capitaux propres en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2016	2 033	-	(1 758)	-	24	298	-	298
Résultat au 31/12/2015					(40)	(40)		(40)
Pertes/profits nets comptabilisés en CP								
Total des charges et produits comptabilisés	-	-	-	-	(40)	(40)	-	(40)
Affectation du résultat en réserves			24		(24)	-		-
Distribution de dividendes						-	-	-
Augmentation de capital	700					700		700
Actions propres			(200)			(200)		(200)
Frais d'émission d'actions			(103)			(103)		(103)
Variations de périmètre et divers			-			-		-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	2 733	-	(2 037)	-	(40)	655	-	655
Résultat au 31/12/2017					614	614	(14)	599
Pertes/profits nets comptabilisés en CP								
Total des charges et produits comptabilisés	-	-	-	-	614	614	(14)	600
Affectation du résultat en réserves			(40)		40	-		-
Distribution de dividendes						-	-	-
Augmentation de capital	450					450	2	451
Actions propres						-		-
Frais d'émission d'actions						-		-
Variations de périmètre et divers	(1 018)		1 018			-		-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	2 165	-	(1 059)	-	614	1 719	(13)	1 706

INVIBES ADVERTISING a procédé à une augmentation de capital depuis la clôture du 31 décembre 2017. Elle a levé, lors d'un placement privé réalisé en avril 2018, 2 M€. Plus de détail sur cette opération sont disponibles au paragraphe 12.1.3. du présent Document d'Information. A la date du présent Document d'Information, le capital social de INVIBES ADVERTISING est composé 2 596 610 actions et s'élève à 4 164 983,11 €.

10.2 Flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie en K€	31/12/2017	31/12/2016
Flux net de trésorerie généré par l'activité	794	420
- dont capacité d'autofinancement	(176)	193
- dont variation BFR	970	227
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(617)	(463)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	974	437
Variation de trésorerie	1 151	394
Trésorerie d'ouverture	776	381
Trésorerie de clôture	1 925	776

La variation de trésorerie est positive depuis deux ans. L'augmentation de trésorerie est liée aux flux positifs générés par l'activité et les opérations de financement qui compensent largement les flux négatifs liés aux opérations d'investissements.

10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Tableau de flux de trésorerie en K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé	599	(40)
Résultat dans les sociétés mises en équivalence		
Dérive de résultat		
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres		
Plus et moins-values de cession		1
+ Charge d'impôt	4	-
+ Coût de l'endettement	39	29
+ Amortissements et provisions	329	237
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin de fonds de roulement	971	227
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(176)	193
Impôts sur les résultats payés	(1)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	794	420

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles est principalement généré par le résultat net consolidé. Il est légèrement impacté par la variation négative du BFR, en lien avec la croissance de l'activité.

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Tableau de flux de trésorerie en K€	31/12/2017	31/12/2016
Acquisitions d'immobilisations	(618)	(513)
Cessions d'immobilisations	-	50
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(617)	(463)

L'acquisition d'immobilisation de 618 K€ correspondent principalement à :

- L'acquisition d'immobilisations incorporelles, pour 535 K€, de brevets, logiciels et concessions.
- L'acquisition d'immobilisations financières pour 76 K€, soit des dépôts de garantie et prêts.

Le détail des augmentations et diminution des immobilisations est disponible en annexes des comptes consolidés 2016 et 2017 présentés aux paragraphes 20.1 et 20.2

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Tableau de flux de trésorerie en K€	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires		
Augmentation de capital reçue	451	397
Autre variation des fonds propres		
Variation de l'endettement	562	69
Intérêts payés	(39)	(29)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	974	437

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financements sont portés par le recours à l'emprunt et les augmentations de capital réalisées au cours des années 2016 et 2017. Les détails sont présentés en annexes des comptes consolidés des exercices 2016 et 2017 présentés au paragraphe 20 de la première partie du présent Document.

En 2016, la Société avait réalisé une augmentation de capital auprès d'investisseurs particuliers concomitamment à son inscription sur Euronext Access pour 500 K€.

En 2017, la Société a également procédé à une augmentation de capital de 450 K€ réalisée auprès de Sunny Asset Management.

La Société a, par ailleurs, réalisé une levée de fonds, sous forme de placement privé, de 2 M€ en avril 2018. Des détails complémentaires sont disponibles dans le communiqué de presse repris au paragraphe 12.1.3 du présent Document d'Information.

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

Au 31 décembre 2017, les dettes financières se décomposaient comme suit :

Dettes financières en K€	31/12/2017	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunts obligataires					
Emprunts autres établissements	1 105	484	621	1 105	
Concours bancaires courants					
Intérêts courus non échus					
Total Dettes financières	1 105	484	621	1 105	-

Dettes financières en K€	31/12/2017	- 1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts autres établissements	1 105	484	621	-
Concours bancaires courants				
Intérêts courus non échus				
Total Dettes financières	1 105	484	621	-

La société présente un niveau d'endettement raisonnable. Sa dette nette est d'ailleurs négative au 31/12/2017.

Ses dettes sont contractées en euro et à taux fixes.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Néant.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, MARQUES ET LICENCES

11.1 Politique d'innovation

La technologie est un élément clé de la stratégie des entreprises évoluant sur le marché de la publicité digitale. INVIBES ADVERTISING veille à avoir une technologie performante et dernier cri. La Société a investi 535 K€ en brevets, logiciels et concessions en 2017 et l'on estime l'investissement global à 2,5 M€ depuis sa création.

11.2 Brevets et demandes de brevets

La Société détient un brevet pour sa technologie qui lui assure une protection sur le territoire belge. Ce brevet est enregistré sous l'identifiant BE2016/5386 et son numéro de publication le 1023319.

11.3 Autres éléments de la propriété intellectuelle

La marque et les logos ont été déposés à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Logo déposé	Date de dépôt	Numéro de dépôt
	15 avril 2016	1330725
	20 février 2018	1370304

La marque est protégée sur l'ensemble du territoire européen ainsi qu'aux Etats-Unis.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES RECENTES

12.1 Principales tendances depuis le début de l'exercice en cours

12.1.1 Extrait du communiqué de presse du 15 mars 2018 sur les performances des formats publicitaires du Groupe

INVIBES SE RAPPROCHE DES AUDIENCES DES LEADERS GOOGLE ET FACEBOOK EN FRANCE AU CLASSEMENT MEDIAMETRIE

Paris, le 15 mars 2018 - **INVIBES ADVERTISING**, AdTech spécialisée dans la publicité digitale intégrée dans les contenus éditoriaux (In-feed), affiche une audience record sur ses formats publicitaires avec 36,8 millions de visiteurs uniques (VU) selon le dernier classement Internet global de Médiamétrie//Netratings paru en février (chiffres Novembre 2017).

Avec cet excellent niveau de REACH*, INVIBES se place en challenger des géants Google et Facebook, qui affichent dans ce même classement publié par MEDIAMETRIE respectivement 49,8 millions de VU et 45,4 millions de VU.

Ces excellents résultats témoignent de la puissance de l'offre publicitaire innovante d'INVIBES (Infeeds) déployée et arbitrée sur les meilleurs carrefours d'audience et confortent la société dans sa stratégie d'accélération et de poursuite de l'innovation pour plus d'interactivité et d'engagement avec l'internaute.

**Le REACH est la capacité à capter une audience très large. La plateforme d'INVIBES permet d'arbitrer l'affichage en temps réel de plusieurs publicités sur des volumes de dizaines de millions de pages vues par jour*

12.1.2 Extrait du communiqué de presse du 12 avril 2018 relatif à la mise en place d'un contrat de liquidité

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE PORTANT SUR LES ACTIONS INVIBES ADVERTISING

Paris, le 12 avril 2018 - **INVIBES ADVERTISING** (Euronext Access Paris – BE0974299316), AdTech spécialisée dans la publicité digitale intégrée dans les contenus éditoriaux (In-feed), annonce avoir conclu un contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures, à compter du 16 avril 2018.

Le contrat de liquidité mis en œuvre avec TSAF est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an tacitement renouvelable. Il a pour objet l'animation des titres de la société INVIBES ADVERTISING, cotés sur le marché Euronext Access Paris (en double fixing).

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 10 000 actions
- 10 000 euros

12.1.3 Extrait du communiqué de presse du 25 avril 2018 relatif à la réalisation d'un placement privé de 2 M€

SUCCES D'UN PLACEMENT PRIVE DE 2 M€ POUR ACCELERER LES INVESTISSEMENTS

Paris, le 25 avril 2018 - INVIBES ADVERTISING (Euronext Access : BE0974299316), AdTech spécialisée dans la publicité digitale intégrée dans les contenus éditoriaux (In-feed), annonce le succès d'une augmentation de capital d'un montant total de 2 M€ réalisée dans le cadre d'un placement privé effectué auprès d'investisseurs institutionnels.

Cette levée de fonds a été réalisée auprès de 4 investisseurs institutionnels (FINANCIERE ARBEVEL, GENERIS CAPITAL PARTNERS, INOCAP GESTION et TURGOT MIDCAPS France) et a été ratifiée par le Conseil d'Administration de la société le 24 avril 2018.

Elle a pour objectif de donner à INVIBES ADVERTISING les moyens financiers d'accélérer sa dynamique de croissance en investissant sur ses trois axes de développement :

- La poursuite de son développement commercial sur les marchés existants, en France en Espagne et en Suisse ;
- La pénétration d'un nouveau marché clé en Europe qui sera arbitrée entre deux cibles prioritaires, l'Allemagne ou le Royaume-Uni ;
- La poursuite des investissements en R&D notamment autour de la Data afin de renforcer les avantages de l'offre innovante d'INVIBES (Formats, Reach et Data).

INVIBES ADVERTISING bénéficie d'un solide positionnement technologique. Le dernier rapport de Médiamétrie / NetRatings fait ressortir une **audience (Reach)** sur les sites partenaires à plus de 40 millions de visiteurs uniques par mois, ce qui positionne la société parmi les acteurs leaders tels que YouTube ou Facebook (respectivement à 44 et 45 millions de visiteurs uniques).

Au niveau des Formats, INVIBES ADVERTISING vient de lancer son 23ème format *in-feed*, proposant un choix d'expériences publicitaires parmi les plus complets du marché.

Désormais, le dernier pilier sur lequel la société va se renforcer est la **Data avec des solutions de cibrages** qui permettent de toucher les internautes selon leurs centres d'intérêts. Avec la Data, INVIBES ADVERTISING souhaite aller encore plus loin afin de permettre aux annonceurs de toucher des internautes sur la base de nouvelles données comportementales comme les comportements d'achats. Pour cela, la société fait évoluer sa plateforme technologique afin d'établir des accords avec des partenaires propriétaires de données, pour que les échanges de données puissent avoir lieu dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection des données privées (RGPD).

Nicolas Pollet, Co-fondateur d'INVIBES ADVERTISING déclare : « *Nous sommes fiers de ce succès et nous tenons à remercier vivement les investisseurs institutionnels qui nous font confiance à l'occasion de cette opération. Cette levée de fonds nous permet de renforcer notre marge de manœuvre financière et nous donne les moyens nécessaires à la poursuite de notre déploiement, par l'activation de nos leviers de développements géographiques et technologiques.*

Notre volonté est également d'opérer prochainement un transfert vers EURONEXT GROWTH, une étape clé de notre stratégie de croissance, dans le but de faire évoluer INVIBES ADVERTISING sur un marché plus adapté à sa taille et d'offrir l'opportunité aux investisseurs d'accompagner une AdTech performante et dynamique. »

Modalités de l'opération

L'opération porte sur l'émission et l'admission sur Euronext Access de 380 952 actions nouvelles au cours de 5,25 € pour un montant global de 1 999 998 €, correspondant à une décote de 13,2% par rapport au cours de clôture du 23 avril 2018.

A l'issue de l'opération, le capital d'INVIBES ADVERTISING s'élèvera à 4.164.983,11 € divisé en 2.596.610 actions réparties entre les fondateurs à 35,5%, les investisseurs historiques à 39,9% et le flottant à 24,6%.

Les actions nouvelles seront assimilables aux actions existantes. Elles seront cotées sur le marché d'Euronext Access sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN BE0974299316. L'admission des actions nouvelles émises dans le cadre du placement privé sur le marché d'Euronext Access est prévue au plus tard le 30 avril 2018.

12.1.4 Extrait du communiqué de presse du 2 mai 2018 relatif au développement d'un nouveau format publicitaire offert par le Groupe

INVIBES LANCE SON NOUVEAU FORMAT INVIBES ZOOM, UNE SOLUTION UNIQUE SUR LE MARCHÉ

Paris, le 2 mai 2018 - INVIBES ADVERTISING (Euronext Access : BE0974299316), AdTech spécialisée dans la publicité digitale intégrée dans les contenus éditoriaux (In-feed), annonce le lancement d'Invibes Zoom, une nouvelle étape dans le développement de l'interaction entre l'internaute et la publicité grâce à la mise en valeur du produit par un effet de zoom dans le format publicitaire.

Invibes Zoom apporte une mise en exergue des caractéristiques du produit en accompagnant le scroll de la page d'un zoom progressif sur celui-ci. Cette évolution du visuel permet de capter davantage l'attention de l'internaute tout en l'accompagnant vers la page dédiée sur le site de l'annonceur.

Nicolas Pollet, CEO et co-fondateur d'INVIBES ADVERTISING, déclare : « *La mise en valeur du produit est essentielle dans une création publicitaire. Ce focus proposé par ce nouveau format permet de mettre en avant les qualités spécifiques du produit tout en contribuant à aller toujours plus loin dans l'expérience utilisateur* ».

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 Présentation des membres du Conseil d'administration

Administrateurs	Représentant	Titre	Date de nomination
SOCIETE NP FINANCE	Nicolas POLLET	Président	20/05/2016
NEMO SERVICES	Kris VLAEMYNCK	Administrateur Délégué	20/05/2016
ELEWAUT & CO	Frank ELEWAUT	Administrateur	20/05/2016
BVBA EFCEE	Filip CAILLIAU	Administrateur	20/05/2016
M. Stefan RENNINGER	-	Administrateur	20/05/2016
M. Marc VANLERBERGHE	-	Administrateur	20/05/2016

Nicolas POLLET et Kris VLAEMYNCK sont les fondateurs de la Société. Des informations complémentaires concernant leur parcours professionnels sont disponibles ci-dessous au paragraphe 16.1. « Direction de la Société ».

Frank ELEWAUT a débuté sa carrière chez IBM. Il a ensuite créé plusieurs sociétés. C'est un entrepreneur actif. Il intervient comme business angel au sein de plusieurs start-ups.

Filip CAILLIAU est CFO chez VERSTRAETE IN MOULD LABELS (packaging industriel). Il a commencé sa carrière en tant qu'auditeur puis Senior Manager chez Ernst & Young. Il a ensuite été CFO de SMARTPHOTO avant de rejoindre VERSTRAETE IN MOULD LABELS.

Stefan RENNINGER est le fondateur et CEO de ROMANDIE NETWORK SA. ROMANDIE NETWORK SA est le partenaire d'INVIBES ADVERTISING pour développer l'activité du Groupe en Suisse.

Marc VANLERBERGHE était consultant chez McKinsey, il a ensuite travaillé près de 10 ans chez GOOGLE au sein du département Marketing. Il est maintenant CMO (Chief Marketing Officer) de MEDALLIA, une société qui développe des logiciels informatiques.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et du conseil de surveillance

A la connaissance de la société INVIBES ADVERTISING NV, aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de la société INVIBES ADVERTISING NV et ses intérêts personnels.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des membres du conseil d'administration et des dirigeants

Les deux dirigeants de la société ont perçu conjointement 216 K€ en 2017. Ils avaient perçu un niveau de rémunération similaire en 2016.

Ces rémunérations sont perçues via des contrats de prestations de services conclus avec leur holding personnelle :

- NP FINANCE EURL pour Nicolas Pollet, co-fondateur et CEO ;
- ULTRÉIA VENTURES NV pour Kris VLAEMYNCK, co-fondateur et CFO.

Des éléments complémentaires sont disponibles au paragraphe 19 du présent Document.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a provisionné ni constaté aucune somme provisionnée pour le versement de pensions ou autres avantages en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la direction. Il n'a par ailleurs été accordé aucune prime d'arrivée ou de départ en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la direction.

15.3 Titres donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux

Néant.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

La Direction de la Société est assurée conjointement par Monsieur Nicolas POLLET (CEO) et Kris VLAEMYNCK (CFO).

Nicolas POLLET : il est diplômé d'Economie et Finance à l'Université Paris Dauphine et à l'ESCP. Il a d'abord travaillé en tant qu'analyste financier sur les marchés. Il a ensuite fondé la société OMNINET, revendue à SMARTPHOTOGROUP en 2004.

Kris VLAEMYNCK : il est diplômé d'un master en ingénierie à Gent. Il est le fondateur de BESTHOTELS.COM qu'il a revendu à IT MEDIA INC. en 2006.

16.2 Informations sur les contrats liants les dirigeants et/ou mandataires et la société

Les deux dirigeants Nicolas POLLET et Kris VLAEMYNCK sont liés à la Société par des contrats de prestation de services. Ces contrats ont été conclus à des conditions normales.

Ces contrats de prestations de services sont conclus avec leur holding personnelle :

- NP FINANCE EURL pour Nicolas Pollet, co-fondateur et CEO ;
- ULTRÉIA VENTURES NV pour Kris VLAEMYNCK, co-fondateur et CFO.

Des informations complémentaires sont disponibles au paragraphe 19 « Opérations avec des apparentés » du présent Document d'Information.

16.3 Conseil de surveillance et comités spécialisés

A la date du présent Document d'Information, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité spécialisé.

16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise. Cependant, actuellement, la Société ne se conforme à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Cette décision a été prise au regard de sa taille et de son organisation. Les procédures internes de la Société lui permettent aujourd'hui un niveau de contrôle qu'elle estime satisfaisant.

16.5 Rapport du président sur le contrôle interne

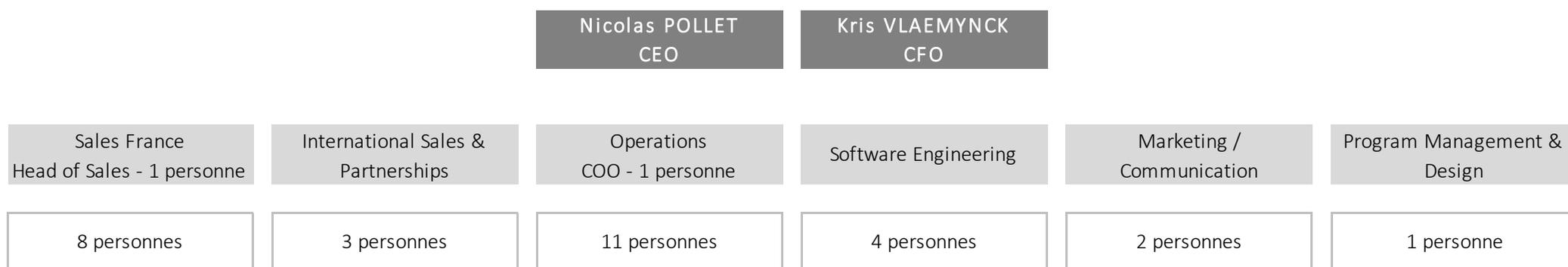
Néant. La Société n'est pas tenue par cette obligation puisque ses titres ne sont pas cotés sur un marché réglementé (article L225-37-3 du Code de commerce).

17 SALARIE

17.1 Effectif

L'effectif d'INVIBES ADVERTISING est de 33 personnes à la date de rédaction du présent Document. Les effectifs sont répartis sur les filiales du Groupe : en Belgique, France, Roumanie et Espagne.

17.2 Organigramme fonctionnel



18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

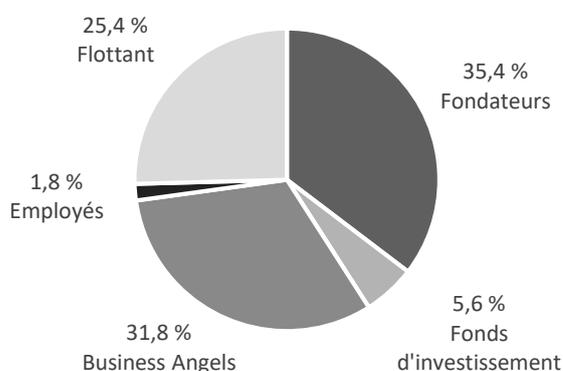
18.1 Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent Document

	Nombre de titres détenus	Capital (%)	Droits de vote (%)
Fondateurs ⁽¹⁾	918 849	35,4 %	35,4 %
Fonds d'investissement	144 979	5,6 %	5,6 %
Business Angels	826 636	31,8 %	31,8 %
Employés et collaborateurs	45 720	1,8 %	1,8 %
Autres	660 426	25,4 %	25,4 %
Total	2 596 610	100,0 %	100,0 %

⁽¹⁾ Kris VLAEMYNCK, co-fondateur et CFO détient au travers de sa holding personnelle 60 titres
Nicolas POLLET, co-fondateur et CEO détient directement 61 140 titres.

Ils détiennent conjointement le solde soit 857 649 titres au travers d'une holding VP VENTURES NV, localisée en Belgique. Cette holding est détenue à 50% par Kris VLAEMYNCK et 50% par Nicolas POLLET.

Répartition du capital social :



18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Les actionnaires ayant participé à l'augmentation de capital du 24 avril 2018, à savoir FINANCIERE ARBEVEL, GENERIS CAPITAL PARTNERS, INOCAP GESTION et TURGOT MIDCAPS France, ne sont pas membres du Conseil d'administration de la Société.

Des informations complémentaires sont disponibles au paragraphe 12.1.3 du présent Document.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

La répartition des droits de vote est similaire à celle du capital social puisqu'une action donne droit à un droit de vote simple et qu'il n'existe pas, à la date de rédaction du document, de droits de vote double.

18.4 Contrôle de la Société

A la date de rédaction du présent Document d'Information, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société. En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.5 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant.

Certaines actionnaires de la Société sont liés par un pacte d'actionnaires. Ce dernier prévoit une clause de lock-up dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Prix de cession minimum de 6,8 euros
- Validité 31/12/2018
- 37,15% des actions sont concernées

Les dispositions de ce pacte peuvent être modifiées à tout moment par les signataires et notamment les conditions liées au lock-up à savoir le niveau de prix et la date d'expiration.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Opérations avec les apparentés

L'article 523 du Code des Sociétés belge prévoit des obligations comparables mais plus légères à celles prévues à l'article L225-38 du Code de commerce français. Contrairement aux dispositions de droit français, cette autorisation ne doit pas nécessairement être réitérée annuellement et elle ne fait l'objet que d'une simple mention au rapport de gestion, attaché aux comptes annuels audités par le commissaire aux comptes (« réviseur d'entreprise » en Belgique).

La Société INVIBES ADVERTISING NV est liée à :

- NP FINANCE EURL, holding personnelle de Nicolas POLLET, CEO du Groupe. Il s'agit de facturations de prestations de services pour les missions de direction assurées par Nicolas POLLET.
- ULTRÉIA VENTURES NV, holding personnelle de Kris VLAEMYNCK, CFO du Groupe. Il s'agit de facturations de prestations de services pour les missions de direction assurées par Kris VLAEMYNCK.

Kris VLAEMYNCK est lié à titre personnel, en complément du contrat conclu entre sa holding ULTRÉIA VENTURES NV avec INVIBES ADVERTISING NV, à la société INVIBES SRL (filiale du Groupe localisée en Roumanie) par un contrat de prestation de services.

L'ensemble de ces trois contrats se monte à 216 K€ pour l'année 2017. Les sommes perçues en 2016 étaient de niveaux similaires.

Ces contrats ont été approuvés par Martine BUYSSE, Commissaire aux comptes de la Société., car ils ne revêtaient pas de caractère exceptionnel.

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

MARTINE BUYSSE
BEDRIJFSREVISOR
Eedstraat 80, 9052 Zwijnaarde

TEL: 09-222.85.59
FAX: 09-222.15.79
E-mail: martine@mbbedrijfsrevisoren.be

BTW BE 0742.170.061

La soussignée, Martine Buysse, reviseur d'entreprises, dont le bureau est établi à 9052 Zwijnaarde (Belgique), Eedstraat 80, commissaire de la S.A. Invibes Advertising, dont le siège social est établi à 9052 Zwijnaarde (Belgique), Technologiepark 3/26, inscrit au registre des personnes morales sous le numéro BE 0836.533.938, déclare que les rémunérations au niveau du Groupe Invibes Advertising concordent avec les mentions de:

- le 'Management Agreement' entre Invibes Advertising NV et NP Finance EURL du premier avril 2016 et son annexe du quinze juin 2017
- le 'Management Agreement' entre Invibes Advertising NV et Ulteïa Ventures NV du quinze juin 2017
- le 'Management Agreement' entre Invibes Services SRL et Kris Vlaemynck du 31 décembre 2015 et son annexe du 1 janvier 2018

Ces rémunérations dont le total annuel au niveau du groupe se monte de 216 KEuro ne sont pas de niveau exceptionnel.

Zwijnaarde, le 13 avril 2018

Martine Buysse
Reviser d'entreprises

20 INFORMATIONS FINANCIERES

20.1 Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Bilan consolidé

ACTIF en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	2.1	843	628
Immobilisations corporelles	2.2	10	11
Participations entreprises associées	2.3		
Actifs financiers non courants		216	140
Actifs d'impôts non courants			
		<i>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</i>	<i>1 069</i>
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours		5	
Créances clients	2.4	723	384
Actifs d'impôts courants	2.4	134	127
Autres actifs courants	2.4	177	26
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.6	1 925	777
Actifs destinés à être cédés			
		<i>TOTAL ACTIFS COURANTS</i>	<i>2 965</i>
		<i>TOTAL ACTIF</i>	<i>4 034</i>

PASSIF en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social, primes		2 165	2 733
Autres réserves		(1 060)	(2 037)
Résultat de l'exercice part du groupe		614	(40)
		<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</i>	<i>1 719</i>
Intérêt minoritaires		(13)	
		<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>1 706</i>
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes à long terme	3.1	621	390
Passifs d'impôts différés			
Provisions à long terme			
Fournisseurs et autres créditeurs non courants			
		<i>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</i>	<i>621</i>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	3.2	706	521
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)			1
Part courante des emprunts et dettes financières à long terme	3.1	484	154
Passifs d'impôt	3.2	2	
Provisions à court terme			
Autres passifs courants	3.2	514	372
Passifs destinés à la vente			
		<i>TOTAL PASSIFS COURANTS</i>	<i>1 706</i>
		<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	<i>4 034</i>

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	4.1	3 881	2 679
Achats et charges externes		(1 732)	(1 525)
Impôts, taxes et versements assimilés		(16)	(9)
Charges de personnel	4.3	(1 156)	(862)
Dotations aux amortissements et provisions	4.2	(329)	(237)
Autres produits et charges		1	(29)
<i>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</i>		<i>649</i>	<i>17</i>
Autres produits et charges opérationnels	4.4		
<i>RESULTAT OPERATIONNEL</i>		<i>649</i>	<i>17</i>
Produits/Pertes de trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5		-
Charge d'intérêts des emprunts	4.5	(39)	(29)
<i>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</i>		<i>(39)</i>	<i>(29)</i>
Autres produits et charges financières	4.5	(7)	(27)
Charges d'impôt	4.6	(4)	
<i>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES</i>		<i>599</i>	<i>(40)</i>
Résultat net d'impôts des activités cédées			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		599	(40)
dont part revenant au groupe		614	(40)
dont part revenant aux minoritaires		(14)	
Résultat par action en euros			
de base		0,277	-0,019
dilué		0,277	-0,019

Résultat global

Résultat Global en K€		31/12/2017	31/12/2016
	<i>Résultat de la période</i>	<i>599</i>	<i>(40)</i>
Eléments qui ne sont pas reclassables en résultat			
Variation des écarts de conversion		-	-
Actualisation des Pensions retraites			
Impôts différés sur éléments non reclassables en résultat			
Eléments pouvant être reclassés en résultat			
<i>Sous-total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres net d'impôt</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
RESULTAT GLOBAL		599	(40)
dont part revenant au groupe		613	(40)
dont part revenant aux minoritaires		(14)	

Tableau de variation des capitaux

Tableau de variation des capitaux propres en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2016	2 033	-	(1 758)	-	24	298	-	298
Résultat au 31/12/2015					(40)	(40)		(40)
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres							-	
Total des charges et produits comptabilisés	-	-	-	-	(40)	(40)	-	(40)
Affectation du résultat en réserves			24		(24)	-		-
Distribution de dividendes						-	-	-
Augmentation de capital	700					700		700
Actions propres			(200)			(200)		(200)
Frais d'émission d'actions			(103)			(103)		(103)
Variations de périmètre et divers			-			-		-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	2 733	-	(2 037)	-	(40)	655	-	655
Résultat au 31/12/2017					614	614	(14)	599
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres								
Total des charges et produits comptabilisés	-	-	-	-	614	614	(14)	600
Affectation du résultat en réserves			(40)		40	-		-
Distribution de dividendes						-	-	-
Augmentation de capital	450					450	2	451
Actions propres						-		-
Frais d'émission d'actions						-		-
Variations de périmètre et divers	(1 018)		1 018			-		-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	2 165	-	(1 059)	-	614	1 719	(13)	1 706

Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie en K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé	599	(40)
Résultat dans les sociétés mises en équivalence		
Dérive de résultat		
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres		
Plus et moins values de cession		1
+ Charge d'impôt	4	-
+ Coût de l'endettement	39	29
+ Amortissements et provisions	329	237
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin de fonds de roulement	971	227
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(176)	193
Impôts sur les résultats payés	(1)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	794	420
Activités d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations	(618)	(513)
Cessions d'immobilisations	-	50
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(617)	(463)
Activité de financement		
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires		
Augmentation de capital reçue	451	397
Autre variation des fonds propres		
Variation de l'endettement	562	69
Intérêts payés	(39)	(29)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	974	437
Variation de trésorerie	1 151	394
Trésorerie d'ouverture	776	381
Trésorerie de clôture	1 925	776
Incidence des variations des cours devises	(1)	
Variation de trésorerie	1 151	394
Détail de la trésorerie de clôture		
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	1 925	777
Concours bancaires courants	-	(1)

1. INFORMATION GENERALES

La société INVIBES ADVERTISING NV est une société par action.

Le GROUPE INVIBES ADVERTISING NV a établi ses premiers comptes consolidés au 31/12/2015.

Les comptes consolidés sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

1.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS

La société INVIBES ADVERTISING NV a établi ses comptes consolidés au 31 décembre 2017 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS, aucune option IFRS1 n'est applicable.

Pur l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2017 le Groupe appliqué les normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Amendements IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir »
- Amendements IAS 12 « Comptabilisations d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »

L'application de ces amendements a été sans impact sur les états financiers du Groupe

Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2017, le Groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et interprétations dont l'application était possible.

1.2. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente. Ils sont présentés en milliers d'euros.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, provisions pour risque et dépréciations des créances.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.

1.3. Opérations majeures

La société INVIBES ADVERTISING NV a réalisé sur le second semestre 2017 diverses opérations sur son capital social, il s'élevé au 31 décembre 2017 à 2 164 985.11 Euros divisé en 2 215 658 actions.

1.4. Périmètre du Palier de consolidation

Périmètre du palier de consolidation				
Nom	Siège	N°Siren	% d'intérêt	Méthode
Société mère :				
INVIBES ADVERTISING NV	Technologiepark 3 bus 26 9052 ZWIJNAARDE	836533938		Société mère
Sociétés filiales				
INVIBES SERVICES SRL	Bucuresti GRIGORE COBALESCU	30562825	100,00%	IG
INVIBES ADVERTISING	24 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS	53745001400018	100,00%	IG
INVIBES ADVERTISING INC	1177 Avenue of the Americas, 7th Floor New York, NY10036		100,00%	IG
INVIBES SPAIN SOCIEDAD LIMITADA	FPC USAL Edificio M3 Despacho 101 C,P, 37185 (Villamayor) Salamanca	837563434	50,10%	IG

IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leur exercice comptable annuel le 31 décembre.

Une filiale est une entité contrôlée par INVIBES ADVERTISING NV. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sous contrôle conjoint sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.4.1. Entrée de périmètre

INVIBES SPAIN SL Fpc Usal, Edificio M3 ; Despacho 101 37185 – (Villamayor) – Salamanca

1.4.2. Sortie de périmètre

Il n'y a pas eu de sortie de périmètre sur l'exercice.

1.5. Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère

1.5.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres jusqu'à la date de cession de ces filiales.

1.5.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en gain ou perte de change dans le compte de résultat opérationnel pour les transactions liées à l'activité.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est la monnaie locale.

1.5.3. Cours de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés

Cours Euro contre devise	RON	USD
<i>Taux de clôture</i>		
Cours au 31 décembre 2015	4,524	1,0887
Cours au 31 décembre 2016	4,539	1,0541
Cours au 31 décembre 2017	4,658	1,1993
<i>Taux moyen</i>		
Cours moyen du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015	4,4407	1,1046
Cours moyen du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016	4,4933	1,1032
Cours moyen du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017	4,5738	1,1370

1.6. Immobilisations incorporelles

1.6.1. Concessions brevets licences

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

1.7. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisitions diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque la durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés par application de taux homogènes au sein du groupe.

Nature	Durée d'amortissement
Matériels	5 ans
Autres immobilisations corporelles	2 à 3 ans

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.8. Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dettes financières pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.

Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période/

Pour les contrats de location simple ne prévoyant pas de façon certaine le transfert de propriété du bien, la charge des loyers est présentée en totalité au compte location du compte de résultat.

1.9. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être

reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe INVIBES ADVERTISING NV. Le groupe a évalué ces flux futurs sur une période de 5 ans avec un taux d'actualisation de 12.27%.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement ont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

1.10. Créances clients

Les créances clients comprennent les facturations relatives aux contrats de prestations de services selon le principe suivant :

Les créances facturées sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

La société INVIBES ADVERTISING a souscrit un contrat de cession de ses créances clients avec transfert totale de la garantie au factor.

1.11. Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

1.12. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

1.12.1. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions, des créances rattachées à des participations non consolidées, les autres prêts et créances et créances commerciales. Ils sont valorisés à leur valeur historique.

Lorsque leur valeur est inférieure à leur valeur de recouvrement probable une dépréciation est constatée.

1.12.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

1.12.3. Instruments dérivés

Le groupe n'a pas souscrit d'instruments de couverture.

1.13. Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

1.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe et ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.15. Avantages accordés aux salariés

1.15.1. Engagement de retraite

L'effectif du groupe est peu important, il n'a pas été procédé à l'évaluation des engagements en matière de retraite.

1.16. Chiffre d'affaires consolidés

Les activités du groupe INVIBES ADVERTISING NV sont des prestations de services dans les domaines du support publicitaire numérique.

1.17. Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif. Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- ✓ résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titre de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- ✓ dépenses de réorganisation et de restructuration ;
- ✓ pertes de valeurs sur goodwill et actifs incorporels.

1.18. Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

1. les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux change sur trésorerie,
2. le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêts sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.19. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global.

1.20. Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du groupe est le suivant : 33.99%.

1.21. Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

1.22. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les instruments convertibles.

	31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT NET DE LA PERIODE	613 550	(40 043)
Nombre d'actions	2 215 658	2 088 180
Nombre d'actions sur BSA		51 132
Total	2 215 658	2 139 312
Résultat par action en euros		
<i>de base</i>	0,277	-0,019
<i>dilué</i>	0,277	-0,019

1.23. Capitaux propres

1.23.1. Capital

Le capital social de la société au 31 décembre 2017 est de 2 164 985.11 € composé de 2 215 658 actions chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

1.24. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Client et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

1.25. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche de Groupe pour gérer les risques de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe/

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

Les principales évolutions et mentions portant sur le risque de liquidité sont présentées en note 4.1. Emprunts et dettes financières.

1.26. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Ce risque est toutefois limité compte tenu de la part peu significative du niveau d'activité à l'étranger.

1.27. Risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- De la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois limité compte tenu de la part peu significative du niveau d'activité de ces filiales.

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du groupe.

1.28. Risque de taux

Le Groupe est essentiellement exposé au risque de taux d'intérêts au travers de sa dette à taux variable et de ses placements financiers.

A ce jour, ce risque ne fait l'objet d'une couverture spécifique au niveau du Groupe.

1.29. Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent des prestations dans les domaines du support publicitaire numérique.

A chaque typologie de prestation ne correspond pas une typologie de clientèle. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de prestation.

De fait l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe par le principal décideur opérationnel s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par

entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelques soient les entités juridique.

Le groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de l'expertise.

1.30. Crédit impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement.

En outre compte tenu des conditions de fiabilité et de profitabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

Le groupe a opté pour l'inscription du CICE en réduction des charges de personnel.

Le CICE a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de notre groupe, en nous permettant de poursuivre nos efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (valeur brute en K€)	Logiciels, concessions, brevets	Fonds commerciaux	Autres	Avances et acomptes	Total
Valeur brute au 1 janvier 2017	1 177	-	-	-	1 177
Acquisitions	535				535
Sorties					
Ecart de conversion					
Variations de périmètre					
Autres					
Valeur brute au 31 janvier 2017	1 712				1 712

Immobilisations incorporelles (Amortissements en cumul en K€)	Logiciels, concessions, brevets	Fonds commerciaux	Autres	Avances et acomptes	Total
Amortissements au 1 janvier 2017	549	-	-	-	549
Amortissements	321				321
Dépréciation de valeur					
Diminutions					
Variations de périmètre					
Ecart de conversion					
Autres					
Amortissements au 31 janvier 2017	869				869
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2017	843				843

2.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (valeur brute en K€)	Construction	Installations techniques	Autres	Avances et acomptes	Total
Valeur brute au 1 janvier 2017		3	30		33
Acquisitions		1	5		6
Sorties					
Ecarts de conversion					
Variations de périmètre					
Autres					
Valeur brute au 31 janvier 2017		3	35		38

Immobilisations corporelles (Amortissements en cumul en K€)	Construction	Installations techniques	Autres	Avances et acomptes	Total
Amortissements au 1 janvier 2017		3	19		22
Amortissements			6		6
Dépréciation de valeur					
Diminutions					
Variations de périmètre					
Ecarts de conversion					
Autres					
Amortissements au 31 janvier 2017		3	26		28

Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2017			10		10
---	--	--	-----------	--	-----------

2.3. Participations et Actifs financiers non courants

Participations et actifs financiers non courants en K€	Titres MEE	Autres Part. ent. Associées	Total Part. ent. Associées	Autres actifs non courants	Total Valeur brute des actifs non courants	Actifs finan. Non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 1 janvier 2017	-	-	-	140	140	-	-	140
Acquisition/Augmentation				76	76			76
Cession/Diminution								
Variation de périmètre								
Variation de taux de change								
Au 31 janvier 2017	-	-	-	216	216	-	-	216

L'essentiel des autres actifs non courant est constitué de dépôt de garantie et de prêts accordés dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

2.4. Créances clients et autres actifs courants

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients brutes	725	384
Pertes de valeur	(2)	
Créances clients nettes	723	384
Créances de TVA et autres	120	108
Créance IS	15	20
Autres actifs d'impôt	134	127
Avances, acomptes sur commandes	-	5
Compte de régularisations	173	18
Autres créances	4	4
Autres actifs courants	177	26

Détail des autres créances :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Créances sociales	4	2
Comptes courants débiteurs		
Créances sur cessions d'immos		
Débiteurs divers		1
Charges constatées d'avance		
Total Autres créances	4	4

L'ensemble des créances clients et actifs non courants a une échéance à un an.

Les cessions de créances au factor s'élevaient au 31 décembre 2017 à 1 534 K€.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe estime n'être exposé à aucun risque significatif de non recouvrement/

2.5. Actifs financiers à la juste valeur

Le groupe ne détient pas d'actif financiers en juste valeur.

2.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie active en K€	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	1 925	777
VMP - FCP		
Prov. Déprec. VMP		
Total Trésorerie active	1 925	777

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Emprunts et dettes financières

Dettes financières en K€	01/01/2017	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunts obligataires				-	
Emprunts autres établissements	544	154	390	544	
Concours bancaires courants	1	1		1	
Intérêts courus non échus				-	
Total	545	155	390	545	-

Dettes financières en K€	31/12/2017	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunts obligataires					
Emprunts autres établissements	1 105	484	621	1 105	
Concours bancaires courants					
Intérêts courus non échus					
Total Dettes financières	1 105	484	621	1 105	-

Dettes financières en K€	31/12/2017	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts autres établissements	1 105	484	621	-
Concours bancaires courants				
Intérêts courus non échus				
Total Dettes financières	1 105	484	621	-

3.2. Fournisseurs et autres passifs courants

Autres passifs courants en K€	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	706	521
Total Fournisseurs	706	521
Dettes fiscales hors IS	409	253
Etats impôts sur les bénéfices	2	
Total passif d'impôts	411	253
Avances et acomptes	2	
Fournisseurs Immobilisation		
Dettes sociales	83	112
Compte courant d'associés	7	
Créditeurs divers	14	6
Produits constatés d'avance		
Total Autres passifs courants	516	372

L'ensemble des passifs courants a une échéance inférieure à un an.

4. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Secteurs opérationnels

Le Groupe exerce son activité sur un seul secteur d'activité.

4.2. Dotation aux amortissements et provisions

Dotations aux amort. et provisions en K€	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	321	235
Immobilisations corporelles	6	4
Total Dotations aux Amortissements	327	239
Dotations nettes aux provisions de créances	2	(2)
Total Dotations aux Provisions	2	(2)
Total DAP	329	237

4.3. Salaires et charges

Les salaires sont imputés de 16 K€ de Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE). Il n'y a pas eu de préfinancement concernant ce dispositif.

Salaires et charges en K€	31/12/2017	31/12/2016
Personnel extérieur à l'entreprise		
Salaires	895	668
Charges sociales	261	194
Participation		
Avantages au personnel (plan d'actions gratuites)		
Total charges de personnel	1 156	862

4.4. Autres produits et charges opérationnels

Aucuns produits ou charges non courantes en 2017 comme en 2016.

4.5. Résultat financier

Résultat Financier en K€	31/12/2017	31/12/2016
Coût des emprunts obligataires		
Coût de l'endettement court et moyen terme	(39)	(29)
Coût de l'endettement financier brut	(39)	(29)
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1)	-	-
Reprise prov./Perte de valeur des placements de trésorerie		
Coût de l'endettement financier net	(39)	(29)
Gains et pertes de chance	(6)	(7)
Autres	(1)	(21)
Autres produits et charges financiers	(7)	(28)
Total Résultat Financier	(46)	(57)

4.6. Charges d'impôts

Charge d'impôt sur le résultat en K€	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'impôt exigible	4	
Charge d'impôt différé		
Total Charge d'impôt	4	

Preuve d'impôt :

Rapprochement entre taux d'impôt effectif et taux d'impôt applicable en K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de la période	599	(40)
Charge d'impôt réel sur le résultat	4	-
Résultat avant impôt	603	(40)
Taux d'impôt applicable à la Société	34,0%	34,0%
Charge théorique au taux d'impôt applicable à la Société	213	(14)
Incidences différences permanentes	-	
Déficit fiscal sans comptabilisation d'impôt différé	7	14
Utilisations des déficits antérieurs	(213)	
Ecart de taux filiales étrangères	(4)	
Total Charge d'impôt	4	-
Base des déficits non activé	1 394	2 001
Montant d'impôt différé non activé	468	674

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. Engagements hors bilan

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements reçus		
Encours du factoring consolidé	1 534	1 165
Total	1 534	1 165

5.2. Parties liées

Relation avec la société

Néant

5.3. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas effectué de distribution de dividendes sur l'exercice 2017.

20.2 Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Bilan consolidé

ACTIF en K€	Note	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	2.1	628	400
Immobilisations corporelles	2.2	11	6
Participations entreprises associées	2.3		
Actifs financiers non courants	2.3	140	151
Actifs d'impôts non courants			
<i>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</i>		<i>779</i>	<i>556</i>
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours			
Créances clients	2.4	384	421
Actifs d'impôts courants	2.4	127	68
Autres actifs courants	2.4	26	13
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.6	777	381
Actifs destinés à être cédés			
<i>TOTAL ACTIFS COURANTS</i>		<i>1 315</i>	<i>884</i>
TOTAL ACTIF		2 093	1 440
PASSIF en K€			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social, primes		2 733	2 033
Autres réserves		(2 037)	(1 759)
Résultat de l'exercice part du groupe		(40)	24
<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</i>		<i>655</i>	<i>298</i>
Intérêt minoritaires			
<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES</i>		<i>655</i>	<i>298</i>
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes à long terme	3.1	390	375
Passifs d'impôts différés			
Provisions à long terme			
Fournisseurs et autres créditeurs non courants			
<i>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</i>		<i>390</i>	<i>375</i>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	3.2	521	370
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)		1	-
Part courante des emprunts et dettes financières à long terme	3.1	154	100
Passifs d'impôt	3.2		1
Provisions à court terme			
Autres passifs courants	3.2	372	295
Passifs destinés à la vente			
<i>TOTAL PASSIFS COURANTS</i>		<i>1 048</i>	<i>767</i>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 093	1 440

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en K€	Note	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	4.1	2 679	1 744
Achats et charges externes		(1 525)	(1 091)
Impôts, taxes et versements assimilés		(9)	(5)
Charges de personnel	4.3	(862)	(409)
Dotations aux amortissements et provisions	4.2	(237)	(148)
Autres produits et charges		(29)	(2)
<i>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</i>		17	89
Autres produits et charges opérationnels	4.4		-
<i>RESULTAT OPERATIONNEL</i>		17	89
Produits/Pertes de trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	-	1
Charge d'intérêts des emprunts	4.5	(29)	(63)
<i>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</i>		(29)	(62)
Autres produits et charges financières	4.5	(27)	(2)
Charges d'impôt	4.6		(1)
<i>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES</i>		(40)	24
Résultat net d'impôts des activités cédées			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(40)	24
dont part revenant au groupe		(40)	24
dont part revenant aux minoritaires			
Résultat par action en euros			
de base		-0,019	0,073
dilué		-0,019	0,073

Résultat global

Résultat Global en K€		31/12/2016	31/12/2015
	<i>Résultat de la période</i>	(40)	24
Eléments qui ne sont pas reclassables en résultat			
Variation des écarts de conversion		-	-
Actualisation des Pensions retraites			
Impôts différés sur éléments non reclassables en résultat			
Eléments pouvant être reclassés en résultat			
<i>Sous-total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres net d'impôt</i>		-	-
RESULTAT GLOBAL		(40)	24
dont part revenant au groupe		(40)	24
dont part revenant aux minoritaires			

Tableau de variation des capitaux

Tableau de variation des capitaux propres en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2015	2 033	-	(810)	-	(948)	274	-	274
Résultat au 31/12/2015					24	24		24
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres						-		-
Total des charges et produits comptabilisés	-	-	-	-	24	24	-	24
Affectation du résultat en réserves			(948)		948	-		-
Distribution de dividendes						-	-	-
Augmentation de capital						-		-
Variations de périmètre et divers						-		-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	2 033	-	(1 758)	-	24	298	-	298
Résultat au 31/12/2017					(40)	(40)		(40)
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres						-		-
Total des charges et produits comptabilisés	-	-	-	-	(40)	(40)	-	(40)
Affectation du résultat en réserves			24		(24)	-		-
Distribution de dividendes						-	-	-
Augmentation de capital	700					700		700
Actions propres			(200)			(200)		(200)
Frais d'émission d'actions			(103)			(103)		(103)
Variations de périmètre et divers						-		-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	2 733	-	(2 037)	-	(40)	655	-	655

Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie en K€	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	(40)	24
Résultat dans les sociétés mises en équivalence		
Dérive de résultat		
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres		
Plus et moins values de cession	1	
+ Charge d'impôt	-	1
+ Coût de l'endettement	29	63
+ Amortissements et provisions	237	147
<i>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin de fonds de roulement</i>	227	236
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	193	94
Impôts sur les résultats payés	-	(1)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</i>	420	329
Activités d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations	(513)	(327)
Cessions d'immobilisations	50	
Incidence des variations de périmètre		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</i>	(463)	(327)
Activité de financement		
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires		
Augmentation de capital reçue	397	
Autre variation des fonds propres		
Variation de l'endettement	69	(88)
Intérêts payés	(29)	
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	437	(88)
Variation de trésorerie	394	(86)
Trésorerie d'ouverture	381	468
Trésorerie de clôture	776	381
Incidence des variations des cours devises		
Variation de trésorerie	394	(87)
Détail de la trésorerie de clôture		
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	777	381
Concours bancaires courants	(1)	

1. INFORMATION GENERALE

La société INVIBES ADVERTISING NV est une société par action.

Le GROUPE INVIBES ADVERTISING NV a établi ses premiers comptes consolidés au 31/12/2015.

Les comptes consolidés sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

1.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS

La société INVIBES ADVERTISING NV a établi ses comptes consolidés au 31 décembre 2016 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS, aucune option IFRS1 n'est applicable.

Pur l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2016 le Groupe appliqué les normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

- Amendements IAS 16 & 38 « clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »
- Amendements IAS 19 « contributions des membres du personnel »
- Amendements IFRS 10 IFRS 12 & IAS 28 « participations dans les entreprises associés et dans les coentreprises »
- Amendements IAS 1 « initiative concernant les informations à fournir »
- Amendements IFRS 11 « comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes »
- Amendements IAS 27 « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels »

Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2016, le Groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et interprétations dont l'application est possible à savoir :

- Amendements IAS 7 « initiative concernant les informations à fournir »
- Amendements IAS 12 « comptabilisation d'actifs d'impôts différé au titre des pertes latentes » IFRIC 21 « droits ou taxes ». Le groupe a jugé que l'impact de cette norme était non significatif.

1.2. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente. Ils sont présentés en milliers d'euros.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, provisions pour risque et dépréciations des créances.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.

1.3. Opérations majeures

La société INVIBES ADVERTISING NV a réalisé sur le premier semestre 2016 diverses opérations sur son capital social, ils'élève au 30 juin 2016 à 2 732 778.71 Euros divisé en 2 088 180 actions.

La société a procédé à une offre de cession d'un nombre maximum de 120 000 titres détenus par la société VP VENTURES détenant 895 452 actions sur les 2 088 180 actions composant le capital. Cette cession a été réalisée dans le cadre d'une procédure d'inscription sur le marché Libre d'EURONEXT PARIS, par cotation et cession directe.

1.4. Périmètre du Palier de consolidation

Périmètre du palier de consolidation				
Nom	Siège	N°Siren	% d'intérêt	Méthode
Société mère :				
INVIBES ADVERTISING NV	Technologiepark 3 bus 26 9052 ZWIJNAARDE	836533938		Société mère
Sociétés filiales				
INVIBES SERVICES SRL	Bucuresti GRIGORE COBALESCU 24 rue des Petites	30562825	100,00%	IG
INVIBES ADVERTISING	Ecuries 75010 PARIS 1177 Avenue of the Americas,	53745001400018	100,00%	IG
INVIBES ADVERTISING INC	7th Floor New York, NY10036		100,00%	IG

IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leur exercice comptable annuel le 31 décembre.

Une filiale est une entité contrôlée par INVIBES ADVERTISING NV. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sous contrôle conjoint sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.4.1. Entrée de périmètre

INVIBES ADVERTISIN INC. 1177 Avenue of the Americas, 7th Floor New York. NY 10036

1.4.2. Sortie de périmètre

Il n'y a pas eu de sortie de périmètre sur l'exercice.

1.5. Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère

1.5.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres jusqu'à la date de cession de ces filiales.

1.5.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en gain ou perte de change dans le compte de résultat opérationnel pour les transactions liées à l'activité.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est la monnaie locale.

1.5.3. Cours de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés

Cours Euro contre devise	RON
<i>Taux de clôture</i>	
Cours au 31 décembre 2014	4,483
Cours au 31 décembre 2015	4,524
Cours au 31 décembre 2016	4,539
<i>Taux moyen</i>	
Cours moyen du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015	4,4407
Cours moyen du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016	4,4933

1.6. Immobilisations incorporelles

1.6.1. Concessions brevets licences

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

1.7. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés par application de taux homogènes au sein du groupe.

Nature	Durée d'amortissement
Matériels	5 ans
Autres immobilisations corporelles	2 à 3 ans

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.8. Contrat de location

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dettes financières pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.

Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Pour les contrats de location simple ne prévoyant pas de façon certaine le transfert de propriété du bien, la charge de loyers est présentée en totalité au compte location du compte de résultat.

1.9. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être

reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe INVIBES ADVERTISING NV. Le groupe a évalué ces flux futurs sur une période de 5 ans avec un taux d'actualisation de 12.27 %.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

1.10. Créances clients

Les créances clients comprennent les facturations relatives aux contrats de prestations de services selon le principe suivant :

Les créances facturées sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

La société INVIBES ADVERTISING a souscrit un contrat de cession de ses créances clients avec transfert totale de la garantie au factor.

1.11. Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ils font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

1.12. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

1.12.1. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions, des créances rattachées à des participations non consolidées, les autres prêts et créances et créances commerciales. Ils sont valorisés à leur valeur historique.

Lorsque leur valeur est inférieure à leur valeur de recouvrement probable une dépréciation est constatée.

1.12.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

1.12.3. Instruments dérivés

Le groupe n'a pas souscrit d'instruments de couverture.

1.13. Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

1.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (d) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- (e) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- (f) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe et ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.15. Avantages accordés aux salariés

1.15.1. Engagement de retraite

L'effectif du groupe est peu important, il n'a pas été procédé à l'évaluation des engagements en matière de retraite.

1.16. Chiffre d'affaires consolidés

Les activités du groupe INVIBES ADVERTISING NV sont des prestations de services dans les domaines du support publicitaire numérique.

1.17. *Autres produits et charges opérationnels*

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif. Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- ✓ résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titre de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- ✓ dépenses de réorganisation et de restructuration ;
- ✓ pertes de valeurs sur goodwill et actifs incorporels.

1.18. *Coût du financement et autres charges et produits financiers*

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

3. les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux change sur trésorerie,
4. le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêts sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.19. *Impôts*

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global.

1.20. *Impôt exigible*

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du groupe est le suivant : 33.99%.

1.21. *Impôts différés*

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

1.22. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les instruments convertibles.

	31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(40 043)	23 807
Nombre d'actions	2 088 180	322 910
Nombre d'actions sur BSA	51 132	
Total	2 139 312	322 910
Résultat par action en euros		
<i>de base</i>	-0,019	0,074
<i>dilué</i>	-0,019	0,074

1.23. Capitaux propres

1.23.1. Capital

Le capital social de la société au 31 décembre 2016 est de 2 732 779 € composé de 2 088 180 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

1.24. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

1.25. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

Les principales évolutions et mentions portant sur le risque de liquidité sont présentées en note 4.1. Emprunts et dettes financières.

1.26. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Ce risque est toutefois limité compte tenu de la part peu significative du niveau d'activité à l'étranger.

1.27. Risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- De la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois limité compte tenu de la part peu significative du niveau d'activité de ces filiales.

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du groupe.

1.28. Risque de taux

Le Groupe est essentiellement exposé au risque de taux d'intérêts au travers de sa dette à taux variable et de ses placements financiers.

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du groupe.

1.29. Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent des prestations dans les domaines du support publicitaire numérique.

A chaque typologie de prestation ne correspond pas une typologie de clientèle. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de prestation.

De fait l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe par le principal décideur opérationnel s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par

entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelque soient les entités juridique.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de l'expertise.

1.30. Crédit impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement.

En outre compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

Le groupe a opté pour l'inscription du CICE en réduction des charges de personnel.

Le CICE a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de notre groupe, en nous permettant de poursuivre nos efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (valeur brute en K€)	Logiciels, concessions, brevets	Fonds commerciaux	Autres	Avances et acomptes	Total
Valeur brute au 1 janvier 2016	713				713
Acquisitions	464				464
Sorties					-
Ecart de conversion					-
Variations de périmètre					-
Autres					-
Valeur brute au 31 janvier 2016	1 177	-	-	-	1 177

Immobilisations incorporelles (Amortissements en cumul en K€)	Logiciels, concessions, brevets	Fonds commerciaux	Autres	Avances et acomptes	Total
Amortissements au 1 janvier 2016	313				313
Amortissements	236				236
Dépréciation de valeur					-
Diminutions					-
Variations de périmètre					-
Ecart de conversion					-
Autres					-
Amortissements au 31 janvier 2016	549	-	-	-	549

Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2016	628	-	-	-	628
---	------------	---	---	---	------------

2.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (valeur brute en K€)	Construction	Installations techniques	Autres	Avances et acomptes	Total
Valeur brute au 1 janvier 2016	-	3	27		29
Acquisitions			10		10
Sorties			(7)		(7)
Ecart de conversion					-
Variations de périmètre					-
Autres					-

Valeur brute au 31 janvier 2016	-	3	30	-	33
Immobilisations corporelles (Amortissements en cumul en K€)	Construction	Installations techniques	Autres	Avances et acomptes	Total
Amortissements au 1 janvier 2016	-	3	21		24
Amortissements			4		4
Dépréciation de valeur					-
Diminutions			(6)		(6)
Variations de périmètre					-
Ecart de conversion					-
Autres					-
Amortissements au 31 janvier 2016	-	3	19		22
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2016	-	-	11		11

2.3. Participations et Actifs financiers non courants

Participations et actifs financiers non courants en K€	Titres MEE	Autres Part. ent. Associées	Total Part. ent. Associées	Autres actifs non courants	Total Valeur brute des actifs non courants	Actifs finan. Non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 1 janvier 2016	-	-	-	151	151	-		151
Acquisition/Augmentation				40	40			40
Cession/Diminution				(51)	(51)			(51)
Variation de périmètre								-
Variation de taux de change								-
Au 31 janvier 2016	-	-	-	140	140	-	-	140

L'essentiel des autres actifs non courant est constitué de dépôt de garantie et de prêts accordés dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

2.4. Créances clients et autres actifs courants

en K€	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients brutes	384	423
Pertes de valeur		(2)
Créances clients nettes	384	421
Créances de TVA et autres	108	53
Créance IS	20	15
Autres actifs d'impôt	127	68
Avances, acomptes sur commandes	5	5
Compte de régularisations	18	5
Autres créances	4	3
Autres actifs courants	26	13

Détail des autres créances :

en K€	31/12/2016	31/12/2015
Créances sociales	2	1
Comptes courants débiteurs		
Créances sur cessions d'immos		
Débiteurs divers	1	2
Charges constatées d'avance		
Total Autres créances	4	3

L'ensemble des créances clients et actifs non courants a une échéance à un an.

Les cessions de créances au factor s'élevaient au 31 décembre 2016 à 1 165 403 K€.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

2.5. Actifs financiers à la juste valeur

Le groupe ne détient pas d'actifs financiers en juste valeur.

2.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie active en K€	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités	777	381
VMP - FCP		
Prov. Déprec. VMP		
Total Trésorerie active	777	381

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Emprunts et dettes financières

Dettes financières en K€	01/01/2016	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunts obligataires	-				
Emprunts autres établissements	475	100	375	475	
Concours bancaires courants	-				
Intérêts courus non échus	-				
Total	475	100	375	475	-

Dettes financières en K€	31/12/2016	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunts obligataires					
Emprunts autres établissements	544	154	390	544	-
Concours bancaires courants	1	1		1	
Intérêts courus non échus				-	
Total Dettes financières	545	155	390	545	-

Dettes financières en K€	31/12/2016	- 1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts autres établissements	544	154	390	
Concours bancaires courants	1	1		
Intérêts courus non échus				
Total Dettes financières	545	155	390	-

3.2. Fournisseurs et autres passif courants

Autres passifs courants en K€	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs	521	370
Total Fournisseurs	521	370
Dettes fiscales hors IS	253	212
Etats impôts sur les bénéfices		1
Total passif d'impôts	253	213
Avances et acomptes		
Fournisseurs Immobilisation		

Dettes sociales	112	82
Créditeurs divers	6	1
Produits constatés d'avance		
Total Autres passifs courants	372	295

4. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Secteurs opérationnels

Le Groupe exerce son activité sur un seul secteur d'activité.

4.2. Dotation aux amortissements et provisions

Dotations aux amort. et provisions en K€	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	235	143
Immobilisations corporelles	4	5
Total Dotations aux Amortissements	239	147
Dotations nettes aux provisions de créances	(2)	1
Total Dotations aux Provisions	(2)	1
Total DAP	237	148

4.3. Salaires et charges

Les salaires sont imputés de 16 K€ de Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE). Il n'y a pas eu de préfinancement concernant ce dispositif.

Salaires et charges en K€	31/12/2016	31/12/2015
Personnel extérieur à l'entreprise		
Salaires	668	305
Charges sociales	194	103
Participation		
Avantages au personnel (plan d'actions gratuites)		
Total charges de personnel	862	409

4.4. Autres produits et charges opérationnels

Aucuns produits ou charges non courantes en 2016 comme en 2015.

4.5. Résultat financier

Résultat Financier en K€	31/12/2016	31/12/2015
Coût des emprunts obligataires		
Coût de l'endettement court et moyen terme	(29)	(63)
Coût de l'endettement financier brut	(29)	(63)
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1)	-	1
Reprise prov./Perte de valeur des placements de trésorerie		
Coût de l'endettement financier net	(29)	(62)
Gains et pertes de chance	(7)	(2)
Autres	(21)	(1)
Autres produits et charges financiers	(28)	(3)
Total Résultat Financier	(57)	(65)

4.6. Charges d'impôts

Charge d'impôt sur le résultat en K€	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt exigible		1
Charge d'impôt différé		
Total Charge d'impôt	-	1

Rapprochement entre taux d'impôt effectif et taux d'impôt applicable en K€	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de la période	(40)	24
Charge d'impôt réel sur le résultat	-	1
Résultat avant impôt	(40)	25
Taux d'impôt applicable à la Société	34,0%	34,0%
Charge théorique au taux d'impôt applicable à la Société	(14)	9
Incidences différences permanentes		3
Déficit fiscal sans comptabilisation d'impôt différé	14	
Utilisations des déficits antérieurs		(10)
Total Charge d'impôt	-	1

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. Engagements hors bilan

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements reçus		
Encours du factoring consolidé	1 165	711
Total	1 165	711

5.2. Parties liées

Relation avec la société

Néant

5.3. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas effectué de distribution de dividendes sur l'exercice 2016.

20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes – Exercice clos le 31 décembre 2017

MARTINE BUYSSE
BEDRIJFSREVISOR
Eedstraat 80, 9052 Zwijnaarde

TEL: 09-222.85.59
FAX: 09-222.15.79
E-mail: martine@mbbedrijfsrevisoren.be

BTW BE 0742.170.061

<p>STATUTORY AUDITOR'S REPORT TO THE GENERAL MEETING OF INVIBES ADVERTISING NV FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31 2017</p>
--

In the context of the statutory audit of the annual accounts of Invibes Advertising (the Company), we hereby present o statutory auditor's report. It includes our report on the audit of the annual accounts as well as our report on the other legal and regulatory requirements. These reports form part of an integrated whole and are indivisible.

We have been appointed as statutory auditor by the general meeting of August 18 2017, following the proposal formulated by the board of directors. Our statutory auditor's mandate expires on the date of the general meeting deliberating on the annual accounts closed on December 31 2019. We have performed the statutory audit of the annual accounts of the company Invibes Advertising NV for 2 consecutive years.

Report on the audit of the annual accounts

Unqualified opinion

We have audited the annual accounts of the Company, which comprise the balance sheet as at December 31 2017, the profit and loss account for the year then ended and the notes to the annual accounts, characterized by a balance sheet total of € 3.565.818,12 and a profit and loss account showing a profit for the year of € 137.038,37.

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the Company's net equity and financial position as at December 31 2017 as well as of its results for the year then ended, in accordance with the financial reporting framework applicable in Belgium.

Basis for unqualified opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs) [as applicable in Belgium]. Our responsibilities under those standards are further described in the 'Statutory auditor's responsibilities for the audit of the annual accounts' section in this report. We have complied with all the ethical requirements that are relevant to the audit of annual accounts in Belgium, including those concerning independence.

We have obtained from the board of directors and company officials the explanations and information necessary for performing our audit.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of the board of directors for the annual accounts

The board of directors is responsible for the preparation of annual accounts that give a true and fair view in accordance with the financial reporting framework applicable in Belgium, and for such internal control as the board of directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the annual accounts, the board of directors is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless the board of directors either intends to liquidate the Company or to cease operations, or has no realistic alternative to do so.

Statutory auditor's responsibilities for the audit of the annual accounts

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue a statutory auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these annual accounts.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgement and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Company's internal control;
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the board of directors;
- Conclude on the appropriateness of the board of directors' use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our statutory auditor's report to the related disclosures in the annual accounts or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our statutory auditor's report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern;

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the annual accounts and whether the annual accounts represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with the board of directors regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies internal control we identified during our audit.

Report on the other legal and regulatory requirements

Responsibilities of the board of directors

The board of directors is responsible for the preparation and the content of the management report, as well as for the compliance with the legal and regulatory requirements regarding bookkeeping, with the Company Code and with the Company's by-laws.

Responsibilities of the statutory auditor

In the context of our mandate and in accordance with the Belgian standard (revised in 2018) which is complementary to the International Standards on Auditing (ISAs) as applicable in Belgium, it is our responsibility to verify, in all materials aspects, the management report and compliance with certain provisions of the Company Code and of the Company's by-laws, as well as to report on these elements.

Aspects related to the management report [where applicable: and to the other information included in the annual report]

In our opinion, after having performed specific procedures in relation to the management report, the management report is consistent with the annual accounts for the same financial year, and it is prepared in accordance with articles 95 and 96 of the Company Code.

In the context of our audit of the annual accounts, we are also responsible for considering, in particular based on the knowledge we have obtained during the audit, whether the management report contains any material misstatement, i.e. any information which is inadequately disclosed or otherwise misleading. Based on the procedures we have performed, there are no material misstatements we have to report to you.

We do not express any form of assurance whatsoever the management report.

Statement related to the social balance sheet

The social balance sheet, to be deposited at the National Bank of Belgium in accordance with article 100, §1, 6°/2 of the Company Code, includes, both in terms of form and content, the information required by the said Code, and does not present any material inconsistencies with the information that we have at our disposition during the performance of our mandate.

Statement related to independence

- Our audit firm not provide services which are incompatible with the statutory audit of annual accounts, and we remained independent of the Company during the terms of our mandate.
- No additional services which are compatible with the statutory audit of annual accounts as referred to in article 134 of the Company Code and which implicated fees has been carried out.

Other statements

- Without prejudice to certain formal aspects of minor importance, the accounting records are maintained in accordance with the legal and regulatory requirements applicable in Belgium.
- The approbation of results proposed to the general meeting complies with the legal provisions and the Company's by-laws.
- There are no transactions undertaken or decisions taken in breach of the by-laws or of the Company Code that we have to report to you.

Zwijnaarde, April 16 2018

Martine Buysse
Statutory auditor

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes – Exercice clos le 31 décembre 2017

MARTINE BUYSSE
BEDRIJFSREVISOR
Eedstraat 80, 9052 Zwijnaarde

TEL: 09-222.85.59
FAX: 09-222.15.79
E-mail: martine@mbbedrijfsrevisoren.be

BTW BE 0742.170.061

STATUTORY AUDITOR'S REPORT TO THE GENERAL MEETING OF INVIBES ADVERTISING NV FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31 2016

In accordance with legal and statutory requirements, we report to you on the performance of our mandate of statutory auditor. This report contains our opinion on the balance sheet as at 31 December 2016, the profit and loss account for the financial year ending on 31 December 2016 and the explanatory notes, and also includes the required additional statements.

Report on the audit of the annual accounts - Unqualified opinion

We have audited the annual accounts of the Company, which comprise the balance sheet as at December 31 2016, the profit and loss account for the year then ended and the notes to the annual accounts, characterized by a balance sheet total of € 2.536.143,31 and a profit and loss account showing a loss for the year of € 14.033,94.

Responsibilities of the board of directors for the annual accounts

The board of directors is responsible for the preparation of annual accounts that give a true and fair view in accordance with the financial reporting framework applicable in Belgium, and for such internal control as the board of directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Statutory auditor's responsibilities for the audit of the annual accounts

It is our responsibility to express an opinion on these financial statements based on our audit. We have carried out our audit in accordance with international auditing standards (ISAs) as adopted in Belgium. Those standards require that we comply with the ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves work to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The selected activities depend on the statutory auditor's assessment, including his assessment of the risks of material misstatement of the financial statements as a result of fraud or error. In making this risk assessment, the statutory auditor considers the entity's internal control relevant to the preparation by the entity of the financial statements that gives a true and fair view, in order to set up audit procedures that are appropriate in the circumstances, but which are not aimed at giving an opinion on the effectiveness of the internal control of the entity. An audit also includes an evaluation of the suitability of the valuation rules applied and the reasonableness of the estimates made by the board of directors, as well as an evaluation of the presentation of the annual accounts as a whole.

We have obtained from the board of directors and the entity's officials the explanations and information necessary for performing our audit.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to base our judgment on this.

Unqualified opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the Company's net equity and financial position as at December 31 2017 as well as of its results for the year then ended, in accordance with the financial reporting framework applicable in Belgium.

Report on the other legal and regulatory requirements

The board of directors is responsible for the preparation and the content of the management report, as well as for the compliance with the legal and regulatory requirements regarding bookkeeping, with the Company Code and with the Company's by-laws.

In the context of our mandate and in accordance with the Belgian standard which is complementary to the International Standards on Auditing (ISAs) as applicable in Belgium, it is our responsibility to verify, in all materials aspects, the management report and compliance with certain provisions of the Company Code and of the Company's by-laws, as well as to report on these elements.

- In our opinion, after having performed specific procedures in relation to the management report, the management report is consistent with the annual accounts for the same financial year, and it is prepared in accordance with articles 95 and 96 of the Company Code.
- The social balance sheet, to be deposited at the National Bank of Belgium in accordance with article 100 of the Company Code, includes, both in terms of form and content, the information required by the said Code, and does not present any material inconsistencies with the information that we have at our disposition during the performance of our mandate.
- Without prejudice to certain formal aspects of minor importance, the accounting records are maintained in accordance with the legal and regulatory requirements applicable in Belgium.
- The approbation of results proposed to the general meeting complies with the legal provisions and the Company's by-laws.
- There are no transactions undertaken or decisions taken in breach of the by-laws or of the Company Code that we have to report to you.

Zwijnaarde, April 25 2017

Martine Buysse
Statutory auditor

20.4 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux comptes clos le 31 décembre 2017 présentées au paragraphe 20.1.1 du présent Document.

Celles-ci ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 20.3.1.

20.5 Politique en matière de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrages

La Société ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis la clôture du 31/12/2017, la Société a réalisé une augmentation de capital de 2 M€ qui impacte favorablement sa situation financière.

Cette levée de fonds a pris la forme d'un placement privé. Il a été réalisé auprès de 4 investisseurs institutionnels (FINANCIERE ARBEVEL, GENERIS CAPITAL PARTNERS, INCOAP GESTION et TURGOT MIDCAPS France). Les 380 952 actions nouvelles ont été émises au cours de 5,25 € pour un montant global de 1 999 998 €, correspondant à une décote de 13,2% par rapport au cours de clôture du 23 avril 2018.

Des informations complémentaires sont disponibles au paragraphe 12.1.3 du présent Document.

Le 4 juin 2018, la Société a procédé à l'acquisition des titres détenus par SUMATE MARKETING ONLINE dans INVIBES SPAIN afin de détenir 100% des titres de la filiale espagnole.

Hormis ces événements le Groupe n'a pas subi de changements significatifs de sa situation financière et commerciale.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social et actions

Article 5 : *Capital.*

Le capital social s'élève à quatre millions cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et onze centimes (4 164 983,11 EUR).

Il est représenté par deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent dix 2 596 610 actions représentant chacune un/deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent dixième (1/2 596 610) du capital social.

Article 6 : *Forme des actions.*

Les actions non entièrement libérées sont nominatives. Les actions libérées et les autres titres de la société sont nominatifs ou dématérialisés.

Le titulaire peut à tout moment demander à ses frais la conversion de ses titres en titres nominatifs ou en titres dématérialisés. Le titre dématérialisé est représenté par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son porteur auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Un registre est tenu au siège de la société pour chaque catégorie de titres nominatifs. Chaque titulaire de titres peut prendre connaissance du registre concernant ses titres.

Article 6bis : *Transfert des actions*

Les actionnaires déclarent avoir connaissance du deuxième addenda de la convention d'actionnaires du 20.5.2011 qui est applicable entre les actionnaires actuels et futurs de la société anonyme NV INVIBES ADVERTISING.

Article 7 : *Augmentation du capital.*

Seule l'assemblée générale extraordinaire peut décider d'une augmentation du capital avec de nouveaux apports ou par incorporation de réserves devant un notaire et suivant les règles prévues pour une modification des statuts.

Article 8 : *Réduction du capital.*

L'assemblée générale extraordinaire peut décider devant un notaire de procéder à une réduction réelle ou formelle du capital conformément aux prescriptions du Code des Sociétés.

21.2 Statuts de la société

21.2.1 Objet (article 4 des statuts)

a) La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, en son propre nom, pour le compte de tiers, seule, ou en collaboration avec des tiers :

- L'exploitation d'un bureau pour des travaux mécanographiques, comprenant entre autres:
 - l'utilisation de la dénomination Videoxys;
 - la prestation de services et l'accomplissement de tous actes concernant des systèmes et opérations statistiques

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et le commerce d'ordinateurs, de matériel et de logiciels
 - le développement et la commercialisation de logiciels au sens le plus large du terme ;
- L'exploitation, la commercialisation, le conseil en matière de différents systèmes et travaux, comprenant entre autres :
- systèmes pour le traitement, l'hébergement, la commercialisation de systèmes photo, vidéo et audio au sens le plus large du terme ;
 - systèmes pour et avec des réseaux d'ordinateur ;
 - des systèmes pour la gestion de données informatiques au sens le plus large du terme ;
 - faire des sites web au sens le plus large du terme, parmi lesquels des sites web d'e-commerce, entre autres sous la dénomination de videostep (Invibes Advertising);
 - des systèmes avec lesquels l'on peut faire du commerce et effectuer des paiements;
 - la prestation de tous services et l'accomplissement de tous actes de call-center et activités de service d'assistance;
 - le développement de stratégies pour la communication par le biais des médias en ligne ;
 - communication marketing en ligne ;
- Donner conseil, prêter assistance, servir d'intermédiaire dans le cadre de la conception, de l'implémentation, de l'exécution et de la gestion de commandes et de projets dans le domaine de la soi-disant « publication sur la toile », « commerce accessible via internet », « e-marketing », « e-commerce », communication et « relations publiques », conseil en matière de publicité, achat média ainsi que le design créatif, le développement de logiciels et l'organisation d'événements.
- Le lancement de nouvelles activités dans le domaine d'applications internet, tant au niveau du matériel qu'au niveau des logiciels, photos et vidéo et les services marketing au sens le plus large du terme.
- La société pourra effectuer en général toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter sa réalisation.
- La société peut agir en tant qu'actionnaire, administrateur, gérant ou liquidateur. La société peut, par voie d'inscription, apport, fusion, collaboration, intervention financière ou autrement, acquérir un intérêt ou une participation dans toutes sociétés, entreprises, industries ou associations existantes ou à constituer indistinctement en Belgique ou à l'étranger. La société peut gérer, valoriser et réaliser des participations, ainsi que, entre autres, participer directement ou indirectement à la gestion, la direction, le contrôle et la liquidation des sociétés, entreprises, activités et associations dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation.
- b) L'objet peut être modifié par modification des statuts suivant l'article 559 du Code des Sociétés.

21.2.2 Disposition statutaires ou relatives aux membres des organes d'administration et de direction et de surveillance

Administration et représentation

Article 11 : *Nomination et révocation d'administrateurs*

La société est dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins le nombre d'administrateurs légalement requis, actionnaires ou non de la société. Lorsqu'il a été constaté à une Assemblée générale des actionnaires de la société que la société ne compte pas plus de deux actionnaires, le conseil d'administration ne peut compter que deux membres jusqu'au jour de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la constatation par toutes voies qu'il y a de nouveau plus de deux actionnaires.

Leur nomination est de la compétence de l'assemblée générale. Le terme de leur mandat ne peut excéder la durée maximale légalement autorisée et ils sont toujours révocables par l'assemblée générale.

Un administrateur est élu à la simple majorité des voix.

Les administrateurs démissionnaires sont rééligibles.

Article 12 : *Président*

Le conseil d'administration est présidé par le président, ou, en son absence, par le plus âgé des administrateurs présents.

Article 13 : *Prise de décisions collégiale*

Les administrateurs constituent un collège qui délibère et décide conformément aux dispositions des présents statuts et, à défaut de telles dispositions, suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Article 14 : *Réduction du conseil d'administration*

Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, chaque fois que cela est requis dans l'intérêt de la société.

Si le conseil d'administration ne compte que deux membres, chaque administrateur bénéficie du droit d'initiative pour procéder à la convocation.

Les membres du conseil d'administration ou d'un comité constitué par le conseil d'administration, peuvent participer à l'assemblée du conseil d'administration ou du comité, par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires grâce auxquels toutes les personnes qui participent à l'assemblée peuvent s'entendre. Cette forme de participation sera assimilée à une participation en personne à l'assemblée.

La réunion est tenue au siège de la société ou à tout autre endroit en Belgique indiqué dans la convocation.

Article 15 : *Convocation et ordre du jour*

Sauf en cas d'urgence, la convocation à une réunion du conseil d'administration est envoyée au moins cinq jours pleins avant l'assemblée.

La convocation est faite valablement par lettre, fax ou courriel et comprend l'ordre du jour.

Article 16 : *Prise de décisions – Représentation des membres absents*

Le conseil d'administration ne peut délibérer et décider que lorsqu'au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion.

L'administrateur empêché peut, par simple lettre, courriel ou télécopie, donner procuration à un de ses collègues du conseil, mais uniquement lorsque la moitié des administrateurs est présente. Cependant, un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du conseil.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la simple majorité des voix. Les votes blancs et les abstentions ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité. En cas d'égalité de voix, la voix de l'administrateur qui préside la réunion est prépondérante. Cette dernière disposition est considérée comme non écrite tant que le conseil d'administration ne comprend que deux membres.

Une décision du conseil d'administration est assimilée à une pièce datée signée par tous les administrateurs et consignée dans le procès-verbal.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt de la société, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit, sauf pour l'arrêt des comptes annuels ou l'affectation du capital autorisé.

Article 17 : Intérêt opposé

a) Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs et, le cas échéant, au commissaire avant la délibération au conseil d'administration.

b) Sa déclaration, ainsi que les motifs de justification concernant l'intérêt contradictoire, doivent être repris dans le procès-verbal du conseil d'administration qui prend la décision. Le conseil décrit la nature de la décision ou de l'opération, justifie la décision prise et mentionne les conséquences de nature patrimoniale dans le procès-verbal. Ceci est, le cas échéant, également repris dans le rapport de contrôle présenté par le commissaire à l'assemblée annuelle.

Article 18 : Administration interne – Limitations.

Le conseil d'administration est compétent pour accomplir tous les actes d'administration interne qui sont nécessaires ou utiles pour réaliser l'objet de la société, à l'exception des actes que la loi réserve exclusivement à l'assemblée générale. L'incompétence du conseil d'administration, résultant de cette disposition, peut être opposée par la société à des tiers.

Le conseil d'administration peut en particulier confier la gestion journalière interne de la société à un ou à plusieurs de ses membres. Une répartition des tâches ne peut être opposée à des tiers.

Article 19 : Étendue du pouvoir de représentation externe.

La société est engagée par les actes des administrateurs qui n'entrent pas dans son objet tel que déterminé à l'article 4 des présents statuts, sans préjudice de la responsabilité des administrateurs pour les préjudices subis par la société de ce chef.

Article 20 : Exercice du pouvoir de représentation externe.

Le Conseil d'administration représente collégalement la société dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il agit par la majorité de ses membres.

Sans préjudice du pouvoir de représentation général du conseil d'administration en tant que collège, la société est valablement représentée à l'égard de tiers dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires par deux administrateurs agissant ensemble ou un administrateur délégué pouvant agir seul.

Article 21 : *Organe de représentation concernant la gestion journalière.*

Le conseil d'administration peut confier la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, soit à un ou plusieurs de ses membres qui portent le titre d'administrateur délégué, soit à une ou à plusieurs personnes nommées en dehors de ses membres qui, suivant la décision du conseil d'administration, doivent agir individuellement, collectivement ou collégalement.

Dans l'extrait de l'acte de nomination, il faut en tout cas mentionner si les personnes représentant la société, en ce qui concerne la gestion journalière, engagent la société chacune individuellement, collectivement ou collégalement.

Sont comptés comme actes de gestion journalière tous les actes qui doivent être accomplis au jour le jour pour assurer le fonctionnement normal des affaires de la société et qui, en raison de leur moindre intérêt et en raison de la nécessité de prendre une décision immédiate, ne requièrent pas l'intervention du conseil d'administration.

Sauf ratification par le conseil d'administration, l'incompétence résultant de cette disposition peut être opposée à des tiers.

Toutefois, les restrictions apportées aux pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière sont inopposables aux tiers.

Article 21bis : *Comité de direction.*

Conformément à l'article 524bis du Code des Sociétés, le conseil d'administration peut céder ses pouvoirs d'administration à un comité de direction sans que cette cession puisse toutefois se rapporter à la politique générale de la société ou aux actes réservés au conseil d'administration en vertu d'autres dispositions de la loi.

Le comité de direction est composé de plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les conditions qui régissent la nomination des membres du comité de direction, leur démission, leur révocation, leur rémunération, la durée de leur mandat et le fonctionnement du comité de direction sont arrêtées par le conseil d'administration.

Lorsqu'une personne morale devient membre du comité de direction, celle-ci est tenue de désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs, un représentant permanent, personne physique, chargé de l'exécution de ce mandat au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne peut révoquer son représentant permanent sans nommer simultanément un successeur.

Le conseil d'administration est chargé de la surveillance du comité de direction.

Si un membre du comité de direction a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale contraire à une décision ou à une opération qui relève de la compétence du comité de direction, ce membre du comité de direction informera le conseil d'administration et, par dérogation à l'article 524ter §1 du Code des Sociétés, seul le conseil d'administration pourra approuver la décision ou l'approbation, le cas échéant avec application de la procédure de l'article 523 §1 du Code des Sociétés.

Article 22 : Mandats spéciaux.

L'organe qui représente la société conformément aux articles qui précèdent peut désigner des mandataires de la société.

Seuls des mandats spéciaux et limités pour des actes juridiques déterminés ou pour une série d'actes juridiques déterminés sont autorisés.

Article 22bis - Capital autorisé

22bis.1. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mai 2016, le conseil d'administration fut expressément mandaté à augmenter le capital social en une ou en plusieurs fois d'un montant (cumulé) égal au montant du capital social de la société à la date de cette réunion, soit deux millions trente-deux mille six cent quatre-vingt-quatre euros trente et un cents (€ 2.032.684,31).

Le conseil d'administration peut exercer ce mandat pendant une période de cinq (5) ans à compter de sa publication aux annexes du Moniteur belge.

Ce mandat peut être renouvelé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 avril 2018 à Gand, en présence du notaire associé Ann De Paepe, a procédé à l'augmentation du capital social de la société de million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (1 999 998,00 euros). Après cette augmentation de capital, le montant autorisé disponible est de trente-deux mille six cent quatre-vingt-six euros trente-et-un (32 686,31 euros).

22bis.2. Les augmentations de capital décidées en vertu de ce mandat peuvent avoir lieu conformément aux modalités à déterminer par le conseil d'administration, par un apport en numéraire ou en nature ou par incorporation de réserves (y compris le bénéfice reporté) et primes d'émission, avec ou sans émission de nouvelles actions, assorties ou non d'un droit de vote et avec les mêmes droits ou d'autres droits préférentiels, ou non, que les droits afférents aux actions existantes. Le conseil d'administration peut également se servir de ce mandat pour l'émission d'obligations convertibles subordonnées ou non, de droits de souscription, d'obligations auxquelles sont liés des droits de souscription ou d'autres valeurs mobilières, ou d'autres titres.

En cas d'utilisation de son mandat dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration peut, dans l'intérêt de la société, dans les limites et conformément aux conditions prescrites par le Code des Sociétés, limiter ou suspendre le droit de préférence des actionnaires. Cette limitation ou suppression peut également avoir lieu en faveur de membres du personnel de la société ou de ses filiales, ou en faveur d'une ou de plusieurs personnes déterminées, même si elles ne sont pas des membres du personnel de la société ou de ses filiales.

Si suite à une augmentation du capital décidée dans le cadre du capital autorisé, une prime d'émission est payée, celle-ci sera comptabilisée de plein droit au poste « Prime d'émission », qui, au même titre que le capital social, constituera la garantie de tiers et dont, sous réserve de la possibilité de convertir cette réserve en capital, il ne pourra être disposé que conformément aux dispositions prescrites par le Code des Sociétés pour la modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, avec possibilité de subrogation, suite à chaque augmentation du capital décidée dans le cadre du capital autorisé, à modifier les statuts pour les mettre en conformité avec la nouvelle situation du capital et des actions.

Contrôle

Article 23 : *Contrôle.*

Tant que la société n'est pas obligée de nommer un commissaire, chaque actionnaire a individuellement les pouvoirs d'investigation et de contrôle d'un commissaire. Il peut se faire représenter ou assister par un expert-comptable.

Article 23bis : *Contrôle.*

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations à indiquer dans les comptes annuels peut être confié à un ou à plusieurs commissaires. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise. Ils portent le titre de commissaire. L'assemblée générale fixe le nombre de commissaires et détermine leur rémunération au début de leur mandat. Les commissaires sont nommés pour un terme renouvelable de trois ans et ne peuvent être révoqués en cours de mandat que pour justes motifs par une assemblée générale spéciale qui se réunit, délibère et décide en la matière en respectant les prescriptions légales de l'article 136 du Code des Sociétés.

Assemblée générale

Article 24 : *Assemblée générale ordinaire, spéciale et extraordinaire.*

1. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée assemblée annuelle, est tenue le quatrième vendredi du mois de mai de chaque année à dix-neuf heures.

Si tous les actionnaires et administrateurs y consentent expressément, l'assemblée générale peut toujours être tenue à une autre date, mais jamais au-delà de six mois après la clôture de l'exercice précédent. Le cas échéant, le procès-verbal indique expressément que l'assemblée s'est réunie en tant qu'assemblée annuelle.

2. Une assemblée générale spéciale peut être convoquée à tout moment afin de délibérer et décider sur tout point qui est de sa compétence et qui n'implique pas une modification des statuts.

3. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment devant un notaire afin de délibérer et décider sur une quelconque modification des statuts.

En outre, chaque assemblée générale est autorisée à délibérer et décider de toutes matières qui relèvent de la compétence du conseil d'administration, à la demande de cet organe, notamment lorsque cet organe se trouve dans l'impossibilité d'arriver à une décision.

Article 25 : *Lieu de l'assemblée.*

Chaque assemblée générale est tenue au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Article 26 : *Convocation.*

Le conseil d'administration et, le cas échéant, le commissaire sont obligés de convoquer une assemblée générale spéciale ou extraordinaire lorsque cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires qui représente seul ou représentent ensemble un/cinquième du capital social.

Les convocations à l'assemblée générale mentionnent l'ordre du jour ; elles sont faites conformément à la loi.

Article 27 :- Représentation des actionnaires – indivision - usufruit.

Chaque actionnaire peut être représenté à l'assemblée par un mandataire, actionnaire ou non, s'il a lui-même ou si son mandataire a accompli les formalités déterminés dans les présents statuts pour être admis à l'assemblée.

Si un titre appartient à plusieurs personnes, le droit d'exercer les droits y afférents est suspendu tant qu'une seule personne est rejetée à l'égard de la société en tant que propriétaire des titres.

Si une action est grevée d'usufruit, les droits de vote afférents à cette action sont exercés par l'usufruitier, sauf accord contraire entre l'usufruitier et le nu propriétaire.

Article 28 : Droit de vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Article 29 : Délibération écrite.

Les actionnaires peuvent prendre à l'unanimité et par écrit toutes les décisions qui sont de la compétence de l'assemblée générale, à l'exception de celles qui doivent être passées par acte authentique.

A cet effet, le conseil d'administration adressera une circulaire, par lettre, par télécopie, par courriel ou par tout autre support informatique, avec indication de l'ordre du jour et des propositions de décision à tous les actionnaires et au commissaire éventuel, en demandant aux actionnaires d'approuver les propositions de décision et de la renvoyer dans le délai indiqué après la réception de la circulaire, signée correctement, au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la circulaire.

Si, dans le délai indiqué dans la circulaire, l'approbation de tous les actionnaires - tant en ce qui concerne le principe de la procédure écrite même qu'en ce qui concerne les points de l'ordre du jour et les propositions de décision - n'a pas été reçue, toutes les décisions proposées seront réputées ne pas avoir été prises. Cela vaut également lorsqu'il s'avère que, dans les délais prévus, certaines propositions de décision ont été approuvées, mais que d'autres propositions de décision n'ont pas été approuvées à l'unanimité par les actionnaires.

Les titulaires de warrants ainsi que les titulaires d'obligations et les titulaires de certificats nominatifs émis avec la collaboration de la société peuvent prendre connaissance, au siège social, des décisions prises.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe bénéficie également d'un bureau en Suisse, à Genève. Il a été ouvert sous la forme d'un partenariat avec Romandie Network SA (première régie digitale de Suisse romande).

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC

Les documents sociaux de la Société (statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents), et le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, les informations financières historiques de la Société peuvent être consultés au siège social de la Société et une copie peut être obtenue.

Les documents de communication financière sont par ailleurs disponibles sur son site internet à l'adresse www.invibes.com, ainsi que sur le site de l'entreprise de marché Euronext Paris.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATIONS

Le lecteur est renvoyé, sur ce point, au paragraphe 7 de la première partie du présent Document.

PARTIE 2 : INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Document d'Information

Kris VLAEMYNCK

Technologiepark 3 boîte 26 –

9052 GENT – GAND (Zwijnaarde) – Belgique

Représentant permanent de NEMO SERVICES, Administrateur Délégué de INVIBES ADVERTISING N.V.

1.2 Attestation du responsable du Document d'Information

Se reporter au paragraphe « 1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE » de la 1^{ère} partie du Document d'Information.

1.3 Responsable de l'information financière

Kris VLAEMYNCK

Technologiepark 3 boîte 26 –

9052 GENT – GAND (Zwijnaarde) – Belgique

Représentant permanent de NEMO SERVICES, Administrateur Délégué de INVIBES ADVERTISING N.V.

1.4 Engagements de la Société

Conformément aux règles D'EURONEXT Growth, la Société s'engage à :

1. à assurer la diffusion sur son site Internet et sur le site D'EURONEXT Growth en français ou en anglais dans les conditions définies ci-après (et à les maintenir en ligne pendant au moins deux ans) les informations suivantes :
 - dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, ses comptes annuels, le rapport de gestion, le cas échéant les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe ainsi que les rapports des contrôleurs légaux (Article 4.2 des Règles d'Euronext Growth) ;
 - dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l'exercice (Article 4.2 des Règles d'Euronext Growth) ;
 - dans délai, la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires (Article 4.4 des Règles d'Euronext Growth),
2. à rendre public (sans préjudice des obligations du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :
 - toute information précise le concernant qui est susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres, étant précisé que la Société pourra sous sa propre responsabilité différer la publication de ladite information afin de ne pas porter atteinte à ses intérêts légitimes, sous réserve que cette omission ne risque pas d'induire les intervenants en erreur et que la Société soit en mesure d'assurer la confidentialité de ladite information (Article 4.5 des Règles d'Euronext Growth) ;
 - le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % de son capital ou de ses droits de vote,

dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance (Article 4.3 des Règles d' Euronext Growth);

- les opérations réalisées par ses dirigeants au sens des Règles d'Euronext Growth, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance (Article 4.3 des Règles d'Euronext Growth).

La Société s'engage également à assurer, sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procédera. La Société s'engage en outre à respecter ses obligations conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et, notamment, celles relatives à :

- l'information permanente (Articles 223-1 A à 223-10-1 du Règlement général),
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (Articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général),
- le communiqué de mise à disposition du Document d'Information (Articles 221-1 et 223-21 du Règlement général). Les engagements susvisés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation applicable (en particulier, des Règles d'Euronext Growth et du Règlement général de l'AMF).

1.5 Listing Sponsor

ATOUT CAPITAL

164 boulevard Haussmann

75008 PARIS

Tel : 01 56 69 61 80

Obligations permanentes du listing sponsor :

Conformément aux règles de marché d'Euronext Growth, les obligations permanentes du Listing Sponsor sont les suivantes :

- Le Listing Sponsor constitue l'interlocuteur premier de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente en ce qui concerne les Emetteurs pour lesquels il agit comme Listing Sponsor et doit être disponible durant les heures normales d'activité pour répondre à toute demande de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente relative aux Emetteurs dont il a la charge.
- Le Listing Sponsor doit conseiller l'Emetteur qu'il a introduit pour une période minimale d'un an à compter de l'admission sur Euronext Growth de l'Emetteur. Le conseil porte sur les obligations légales et réglementaires ainsi que contractuelles résultant de la première admission aux négociations, notamment la publication de l'information privilégiée.
- Le Listing Sponsor informe sans délai l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente s'il a mis fin à ses obligations prévues à l'article 2.7.2 ou si ses obligations ont été transférées à un nouveau Listing Sponsor avec l'accord de l'Emetteur.
- En cas de manquement par l'Emetteur à ses obligations au titre des présentes Règles ou à ses obligations légales et réglementaires résultant de la première admission aux négociations, Le Listing Sponsor est tenu de le rappeler à ses obligations et de lui fournir le

conseil nécessaire pour remédier au manquement. Le Listing Sponsor signale parallèlement sans délai à l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente la nature du manquement et les démarches entreprises en réaction. Les pièces attestant son action de conseil ou de rappel à l'ordre sont tenues à la disposition de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente à première demande pendant cinq ans.

- Le Listing Sponsor fournit sur demande de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente tous rapport, information ou détails que l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente peut raisonnablement requérir afin de juger que chaque Emetteur pour lequel il agit comme Listing Sponsor s'est conformé aux présentes Règles.

2 FACTEURS RISQUES LIES A L'OFFRE

En complément des facteurs de risque décrits au paragraphe 4 « Facteurs de risques » de la 1^{ère} partie du présent Document d'Information, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques suivants et des autres informations contenues dans le présent Document d'Information avant de décider d'investir dans les actions de la Société. Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent Document d'Information sont décrits dans sa 1^{ère} partie telle que complétée par les informations ci-dessous.

Si l'un des risques suivants ou l'un des risques décrits dans la présente section ou dans la 2^{ème} partie du présent Document d'Information venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe pourraient en souffrir. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société et des valeurs mobilières émises par elle pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans ces valeurs mobilières.

2.1 Volatilité du prix de marché des actions de la Société

Les prix de marché des valeurs mobilières de la Société pourraient être affectés de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et le secteur de la publicité digitale. Les prix de marché des valeurs mobilières de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité du Groupe ou au Groupe lui-même. (Se reporter au paragraphe « 4.1.2 Risques liés à l'évolution de la réglementation » de la 1^{ère} partie du Document) ;
- des modifications de l'actionariat de la Société ou de son équipe dirigeante ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les valeurs mobilières sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des valeurs mobilières de la Société.

2.2 Risque lié à l'éventualité de cessions significatives d'actions INVIBES ADVERTISING

Les actions INVIBES ADVERTISING sont admises sur Euronext Access. Dès l'obtention de l'accord d'Euronext Paris, les actions de la Société seront transférées sur le groupe de cotation E1 (compartiment privé) de Euronext Growth. Ce changement de groupe de cotation pourrait engendrer un accroissement de la liquidité de l'action. Il se pourrait que des actionnaires présents au capital de la Société profitent de cette augmentation des volumes pour procéder à des cessions significatives sur le marché.

Ceci pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Toutefois, pour se prémunir de ce risque, certains actionnaires de la Société sont liés par un pacte d'actionnaire. Ce dernier prévoit une clause de lock-up dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Prix de cession minimum de 6,8 euros
- Validité 31/12/2018
- 37,15% des actions sont concernées

Les dispositions de ce pacte peuvent être modifiées à tout moment par les signataires et notamment les conditions liées au lock-up à savoir le niveau de prix et la date d'expiration.

2.3 Risque lié à de futures opérations financières sur le capital de INVIBES ADVERTISING

INVIBES ADVERTISING pourrait prochainement lever des fonds afin de mettre en œuvre ses projets de développements. Toute levée de fonds entraînant une émission de nouvelles actions entraînerait une dilution supplémentaire pour les actionnaires de la Société.

2.4 Absence de garanties associées aux marchés réglementés

Le marché Euronext Growth ne constitue pas un marché réglementé. Les détenteurs de valeurs mobilières de la Société ne pourront donc pas bénéficier des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société sont imposées (se reporter au paragraphe 1.4. « Engagements de la Société » dans la deuxième partie du présent Document).

2.5 Risques d'absence de liquidité du titre

La Société ne peut garantir que les valeurs mobilières admises aux négociations sur le marché Euronext Growth seront l'objet de négociations par la voie d'un carnet d'ordre central et que les conditions du marché de ses titres offriront une liquidité suffisante et selon des modalités satisfaisantes.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 Informations de base sur les capitaux propres et l'endettement

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres de la Société au 31 mars 2018.

Capitaux propres et endettement – 31 mars 2018*		K€
Total des dettes financières courantes		298
- Faisant l'objet de garanties		298
- Faisant l'objet de nantissements		
- Sans garantie ni nantissement		
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long terme)		427
- Faisant l'objet de garanties		427
- Faisant l'objet de nantissements		
- Sans garantie ni nantissement		
Capitaux propres (hors résultat de la période)		2 128
- Capital social		4 165
- Prime d'émission		
- Bons de souscription d'actions		
- Réserves légales		
- Autres réserves		(2 037)

*données non auditées

Le tableau ci-dessous présente l'état de l'endettement net de la Société au 31 mars 2018

Endettement financier net au 31 mars 2018*		En K€
A	Trésorerie	1 301
B	Instruments équivalents	
C	Valeurs mobilières de placement	
D	Liquidités A + B + C	1 301
E	Créances financières court terme	
F	Dettes bancaires court terme	
G	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	298
H	Autres dettes financières à court terme	
I	Dettes financières courantes à court terme F + G + H	298
J	Endettement financier net à court terme I - E - D	(1 003)
K	Emprunts bancaires à plus d'un an	427
L	Obligations émises	
M	Autres emprunts à plus d'un an	
N	Endettement financier net à moyen et long terme K + L + M	427
O	Endettement financier net J + N	(575)

*données non auditées

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE TRANSFEREES DE EURONEXT ACCESS A EURONEXT GROWTH, COMPARTIMENT PRIVE (E1)

4.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières

Nombre d'actions admises aux négociations :	2 596 610
Valeur nominale des actions :	4 164 983.11 euros / 2 596 610 actions soit 1,60 euros
Nature et forme des actions :	Actions au nominatif ou au porteur
Jouissance :	Courante
Libellé des actions :	INVIBES ADVERTISING
Code ISIN :	BE0974299316
Mnémonique :	ALINV
Mode de cotation :	Double Fixing

4.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions de la Société sont émises dans le cadre de la législation belge.

4.3 Forme et mode d'inscription en compte

Les actions de la Société peuvent revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des actionnaires, et dans ce dernier cas, au gré de l'actionnaire concerné, soit au nominatif pur soit au nominatif administré.

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres sont frappés.

Les droits des titulaires des actions sont représentés par une inscription à leur nom chez :

- EUROCLEAR BELGIUM, mandaté par la Société pour les titres inscrits au nominatif,
- Un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

4.4 Monnaie d'émission des valeurs mobilières

Les titres dont le transfert du marché Euronext Access Paris à EURONEXT Growth Paris (compartiment privé) est demandé sont émis en euros.

4.5 Autorisations

Le transfert a été autorisé par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2018.

La résolution ci-dessous est extraite du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2018. Il s'agit de la résolution 4.3 approuvée unanimement (traduite de l'anglais).

Traduction : « Le Conseil d'administration a unanimement approuvé de donner pouvoir à l'Administrateur Délégué NEMO SERVICES BVBA (représenté de façon permanente par Kris VLAEMYNCK), avec la possibilité de se subroger, pour accomplir toutes les formalités administratives en vue du transfert de la Société de Euronext Access to Euronext Growth. »

5 CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 Conditions de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités de souscription

Non applicable.

5.2 Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

Non applicable.

5.3 Fixation du prix

Non applicable.

5.4 Placement et prise ferme

Non applicable.

5.5 Service financier

Le service financier relatif aux actions est fourni par EUROCLEAR BELGIUM.

Si l'émetteur devait modifier sa politique à cet égard, il l'annoncerait dans la presse financière en France et cette information serait reprise dans un avis publié par EURONEXT.

5.6 Listing Sponsor

ATOOUT CAPITAL

164 boulevard Haussmann

75008 PARIS

Tel : 01 56 69 61 80

6 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATIONS

6.1 Inscription aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent Document d'Information ont fait l'objet d'une demande de changement de marché de Euronext Access Paris vers Euronext Growth Paris sur le compartiment privé (E1).

6.2 Place de cotation

A la date de rédaction du présent Document d'Information, les actions de la Société sont inscrites sur le marché Euronext Access Paris.

6.3 Offres concomitantes d'actions

Néant.

6.4 Contrat de liquidité sur les actions de la Société

INVIBES ADVERTISING a conclu un contrat de liquidité avec TSAF - TRADITION SECURITIES AND FUTURES. Il a pris effet le 16 avril 2018.

Le contrat de liquidité mis en œuvre avec TSAF est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an tacitement renouvelable. Il a pour objet l'animation des titres de la société INVIBES ADVERTISING, cotés sur le marché Euronext Access Paris (en double fixing).

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 10 000 actions
- 10 000 euros

6.5 Stabilisation

Non applicable.

7 DEPENSES LIEES A L'OFFRE

La rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs liés au changement de marché de Euronext Access à Euronext Growth sont estimés à 60K€.

8 DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION

8.1 Incidence de l'émission sur les capitaux propres

Non applicable.

8.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Non applicable.

9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.1 Conseillers ayant un lien avec l'opération

Non applicable.

9.2 Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes

Néant.

9.3 Rapport d'expert

Non applicable.

9.4 Informations contenues dans le Document d'Information provenant d'une tierce partie

Néant.